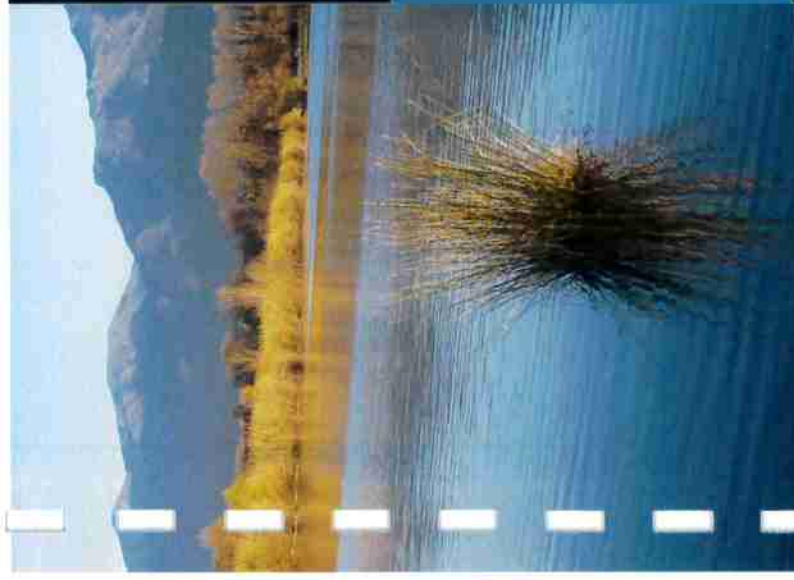


RAPPORT D'ACTIVITÉS 2023



SYNDICAT DU

Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20240923-DL2024-0215-DE
Date de télétransmission : 30/09/2024
Date de réception préfecture : 30/09/2024

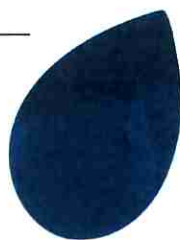
teck

GESTION DES COURS D'EAU

RAPPORT D'ACTIVITÉS Année 2023

www.syndicatdutech.fr

Syndicat Mixte de Gestion et d'Aménagement Tech-Albères
2, Rue Jean Amade - BP 121 - 66401 CÉRET
T : 04.68.87.08.78 - F : 04.68.85.37.72
Courriel : contact@syndicatdutech.fr
Site internet : www.syndicatdutech.fr





LE MOT DU PRÉSIDENT

Comme vous pouvez vous en douter, le Syndicat du Tech a été fortement mobilisé en 2023 par la sécheresse qui touche notre département depuis 2 ans et ses inévitables conséquences tant sur les milieux aquatiques que sur les activités humaines. Mise en application du Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE), animation de la gestion d'étiage, partage de la ressource mais également nécessaire plan de communication en faveur des économies d'eau et de la sobriété des usages "Chaque goutte compte, chaque geste aussi...".

Cette actualité prégnante s'est également traduite par le lancement du projet EAUrizon 2070, étude prospective de l'évolution de nos ressources en eau à l'aune du changement climatique dans une perspective d'adaptation de nos usages et pratiques. L'état des lieux a permis le recueil de nombreuses données qui constitueront un socle consolidé et partagé en vue du diagnostic de vulnérabilité du territoire et du futur plan d'actions.

Pour autant, le syndicat n'a pas laissé de côté les autres volets de son champ d'actions avec la poursuite de la mise en œuvre des opérations relevant de la compétence GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations). A noter la poursuite des travaux de restauration et d'entretien des cours d'eau pour près de 600 000€, la réalisation de la phase 2 des travaux de renaturation de la Baillaury à Banyuls sur Mer dont le montant global s'établit à 1.2M€ et surtout le lancement tant attendu des travaux de restauration du Tanyari à Palau del Vidre dont l'estimation prévisionnelle s'élève à près de 4M€.

Le fil rouge des actions de prévention des inondations (études et travaux) a également été poursuivi avec la fin des études sur la Massane, la Riberette ou encore le quartier de la martine basse dont les suites opérationnelles ont également été définies. Une mission de maîtrise d'œuvre complète en vue de la reprise des ouvrages sur le Riu Ferrer à Arles sur Tech a également été lancée alors que les phases préparatoires pour une mission du même type sur le hameau de Las Illas à Maureillas se sont quant à elles poursuivies.

Les missions de la structure s'exercent sur un territoire de plus de 900 km² avec un peu plus de 1500 km linéaires de cours d'eau. La diversité des unités qui le compose présente une grande variété de contrastes entre la haute montagne et la mer. Ce territoire assujéti aux risques torrentiels, qui ont justifié la mise en place d'un programme d'actions de prévention contre les inondations (PAPI) est désormais impacté par le manque d'eau qui doit également faire l'objet d'une grande attention. Le syndicat y travaille sur le court, moyen et long terme avec différentes opérations qui conduiront prochainement à un nouveau Plan Territorial de Gestion de l'Eau (PTGE) à l'échelle de nos bassins versants.

La gestion de l'eau dans toutes ses dimensions demeure la mission principale de notre structure qui s'y emploie avec détermination et persévérance au quotidien... Vous en trouverez l'illustration dans les pages qui suivent. Bonne lecture...

Alexandre PUIGNAU,
Président du Syndicat du Tech
Président de la Commission Locale de l'Eau Tech-Albères

1 LE CADRE STRATÉGIQUE

- a/ La structure et son périmètre
- b/ Les outils de planification
- c/ La gouvernance
- d/ L'équipe technique
- e/ Comités syndicaux

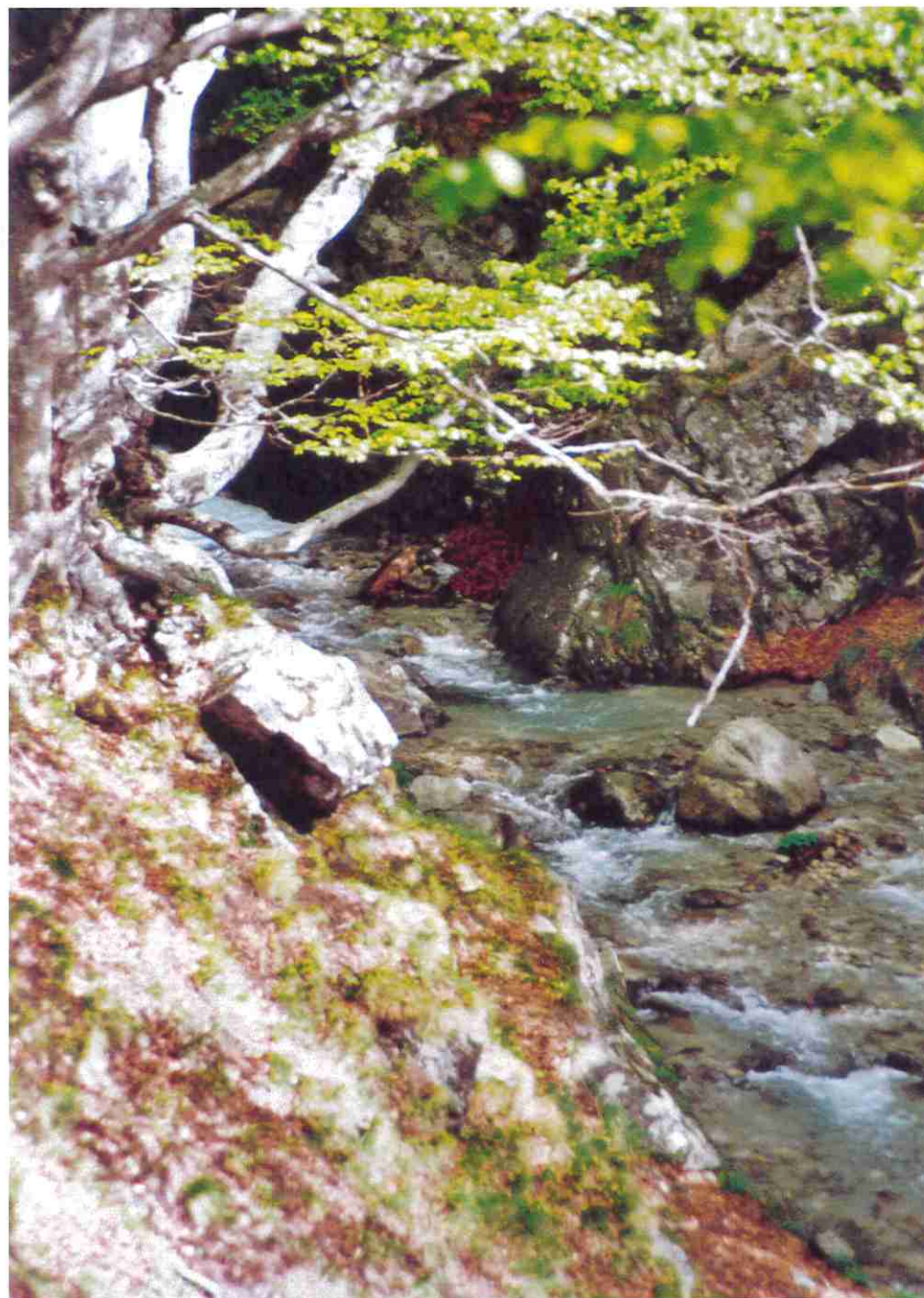
2 FINANCES

- a/ Budget prévisionnel 2023
- b/ Les résultats 2023

3 LES RÉALISATIONS 2023

- a / Mise en œuvre du PAPI et Prolongation du PGRE 2022-2024
- b/ Les grands projets
- c/ Les études
- d/ Les travaux

4 PERSPECTIVES 2024

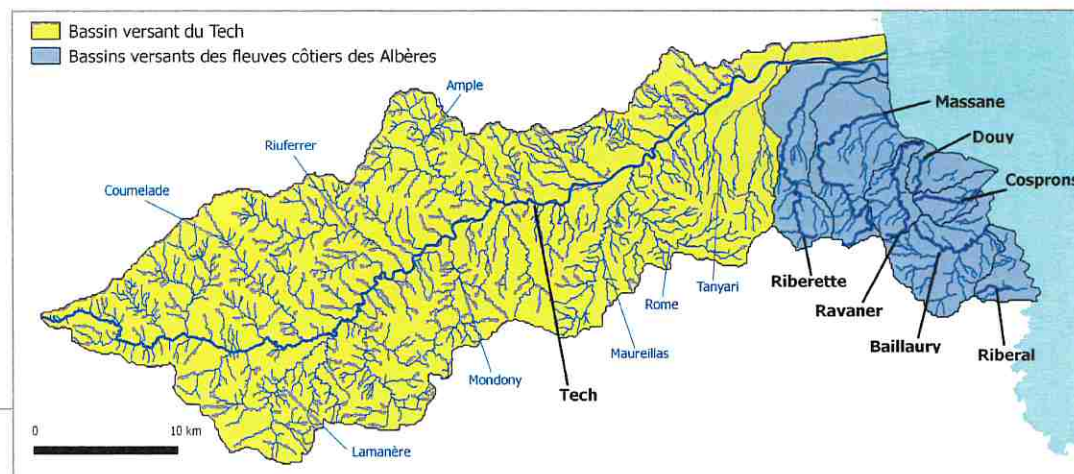


1 LE CADRE STRATÉGIQUE

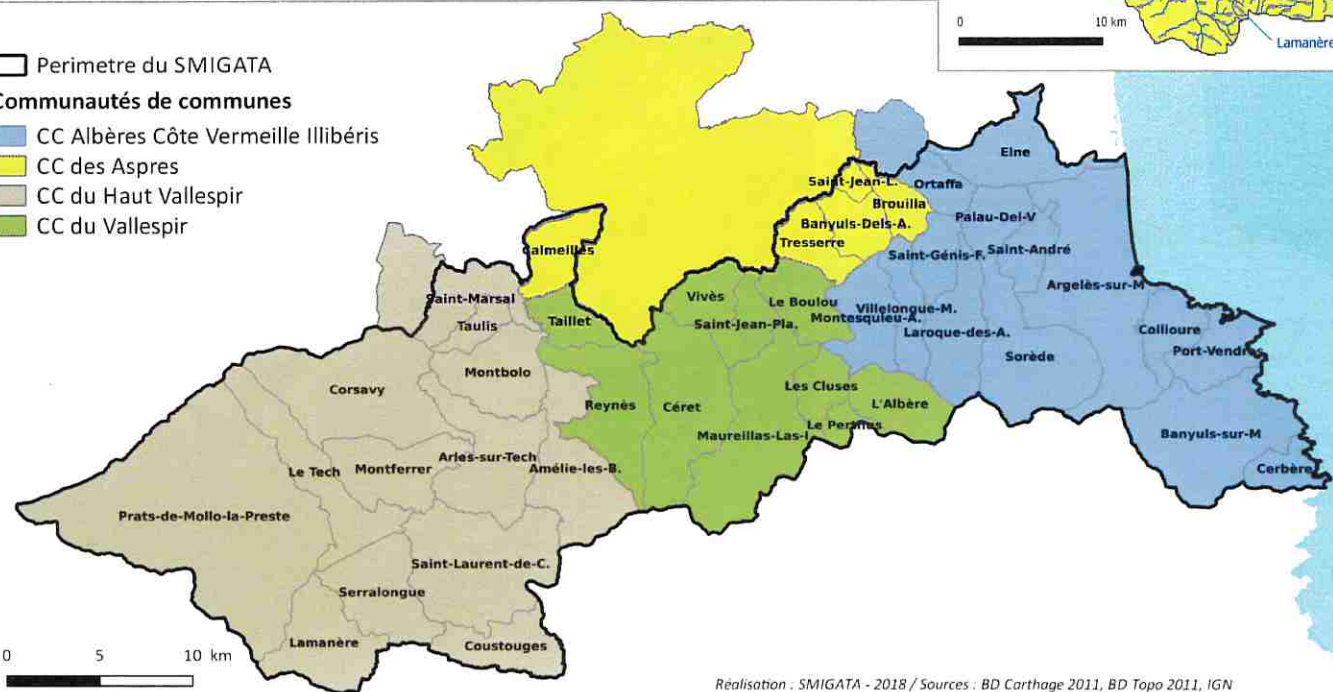
a/ La structure et son périmètre

Issu de la transformation du Syndicat Intercommunal de Gestion et d'Aménagement du Tech (SIGA TECH) par arrêté préfectoral n°PREF/DCL/BCLAI/2017362-0006 en date du 28/12/2017, le Syndicat Mixte de Gestion et d'Aménagement Tech-Albères (SMIGATA) est composé des 4 EPCI-FP du territoire, à savoir les communautés de communes du Haut Vallespir, du Vallespir, des Aspres et des Albères-Côte Vermeille-Illibérès. Il regroupe géographiquement les 42 communes composant les bassins versants du Tech et des fleuves côtiers des Albères pour une population globale de 88 422 hab. (INSEE 2021).

Le Syndicat a pour objet sur son périmètre de promouvoir et de coordonner une gestion globale de l'Eau sur les bassins versants du Tech et des fleuves côtiers des Albères et de la Côte Vermeille.



- Périmètre du SMIGATA
- Communautés de communes**
- CC Albères Côte Vermeille Illibérès
- CC des Aspres
- CC du Haut Vallespir
- CC du Vallespir



42 COMMUNES

88 422 habitants permanents

TERRITOIRE
900 Km²

1 500 Km

de cours d'eau

Réalisation : SMIGATA - 2018 / Sources : BD Carthage 2011, BD Topo 2011, IGN

L'objet du Syndicat s'inscrit dans les principes suivants :

■ Restaurer, préserver et valoriser une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques à l'échelle des bassins versants du Tech et des fleuves côtiers des Albères et de la Côte Vermeille;

■ Optimiser la gestion quantitative et qualitative de la ressource ;

■ Développer une politique de maîtrise du risque d'inondations et de crues torrentielles.

Point important : le syndicat est en charge, depuis le 1er janvier 2018, de la mise en application la **compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)** sur le territoire Tech-Albères. Celle-ci se définit de la façon suivante :

- **Au titre de l'item 1°** de l'article L. 211-7 I du code de l'environnement, l'aménagement des bassins versants du Tech et des fleuves côtiers des Albères et de la Côte Vermeille ou d'une fraction de ces bassins, en lien avec son objet. Cette mission comprend notamment l'étude et la mise en œuvre de stratégies globales d'aménagement sur des thématiques telles que les zones d'expansion des crues, la restauration de l'espace de mobilité, les études hydrogéomorphologiques.
- **Au titre de l'item 2°** de l'article L. 211-7 I du code de l'environnement, l'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux ou plans d'eau, tels que définis à l'article L.215-7-1 du code de l'environnement, à l'exclusion des obligations d'entretien régulier des propriétaires riverains. Cette mission comprend notamment l'entretien des berges, de la ripisylve et des atterrissements dans le cadre de plans pluriannuels.
- **Au titre de l'item 5°** de l'article L. 211-7 I du code de l'environnement, la défense contre les inondations et contre la mer. Cette mission comprend notamment la définition, la régularisation et la gestion des systèmes d'endiguement. (Cf. NB ci-contre)

- **Au titre de l'item 8°** de l'article L. 211-7 I du code de l'environnement, la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides, ainsi que des formations boisées riveraines. Cette mission comprend notamment les opérations de renaturation et de restauration des cours d'eau et zones humides (actions en faveur de la continuité écologique, le transport sédimentaire, la restauration morphologique et la gestion des zones humides).

NB : A noter que par arrêté préfectoral en date du 26/12/2019, les statuts ont été modifiés afin de restituer la compétence "défense contre la mer" à la communauté de communes ACVI, d'apporter une clarification sur les compétences hors GEMAPI du syndicat (item 12° de l'article L211-7 du Code de l'Environnement) et préciser les exclusions de compétences et de responsabilités.

Le Syndicat conserve par ailleurs ses missions initiales d'animation et de coordination **au titre de l'item 12°** de l'article L. 211-7 de code de l'environnement et, pour cela, ses moyens d'intervention consisteront comme précédemment en diverses procédures contractuelles à vocation de planification, comme le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (**SAGE TECH-ALBERES**), la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI), le document d'objectifs **NATURA 2000** "Les rives du Tech", ou plus opérationnelles comme l'accord cadre territorial avec l'Agence de l'Eau ou le renouvellement du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (**PAPI**) ...

Il est également en charge de l'élaboration et de la mise en application de **plans de gestion de la végétation riveraine et des sédiments (SRE)** et anime/coordonne la mise en œuvre d'un **PGRE** (Plan de Gestion de la Ressource en Eau).



Le fonctionnement de la structure, tout comme ses interventions, est régi financièrement par un principe de solidarité territoriale. Ainsi, La contribution des membres du syndicat est calculée en fonction des dépenses prévues par le comité syndical lors de chaque exercice budgétaire.

La contribution des membres est composée de deux parts : une contribution solidaire et une contribution territorialisée.

Le montant de la contribution solidaire est égal, d'une part, à l'intégralité des dépenses du syndicat à l'exception des dépenses relevant de l'item 5°) de l'article L. 211-7 I du code de l'environnement, et d'autre part, à 20% des dépenses d'investissements (et des charges d'emprunt associées) du syndicat relevant de l'item 5°) de l'article L. 211-7 I du code de l'environnement.

Il convient de mentionner que le montant des dépenses servant à calculer la contribution solidaire est diminué des subventions ou autres recettes perçues par le syndicat. Le montant de la contribution solidaire correspond donc au reste à charge pour le syndicat durant l'exercice budgétaire.

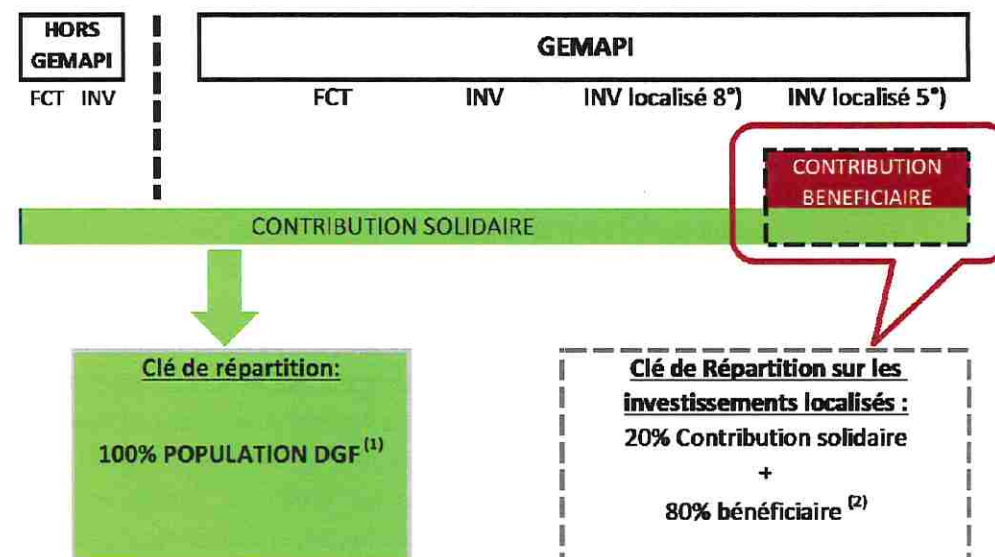
La contribution solidaire est répartie entre les membres du syndicat selon l'unique critère de la population DGF, étant entendu que seules les communes appartenant au bassin versant sont prises en compte pour chacun des membres.

La population DGF à prendre en compte est celle publiée par les services de l'État, l'année N-1.

La contribution territorialisée est assumée par le bénéficiaire des investissements relevant de l'item 5°) de l'article L. 211-7 I du code de l'environnement. Le montant de cette contribution correspond à 80% des dépenses d'investissements susmentionnés et charges d'emprunt associées devant être financées par le syndicat déduction faite des subventions ou autres recettes afférentes.

Chaque année et sur la base d'un budget prévisionnel établi par le comité syndical, le montant des contributions est notifié aux membres après délibération du comité syndical.

De façon schématique :



(1) Population DGF de l'année n -1

(2) L'EPCI-FP bénéficiaire est celui sur le territoire duquel l'investissement est réalisé

➔ Pour de plus amples informations sur la structure, retrouvez les statuts complets sur notre site internet : www.syndicatdutech.fr

► En complément des instances syndicales, depuis février 2009, une Commission Locale de l'Eau (CLE) pluridisciplinaire et multi partenariale (collectivités, administrations, associations, chambres consulaires et représentants socioprofessionnels...) assiste le processus décisionnel et développe une concertation accrue avec l'ensemble des acteurs du territoire et usagers de l'Eau.

b/ Les outils de planification

En 2023, le Syndicat poursuivi le portage, l'animation et la mise en œuvre de différents programmes :

► Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), approuvé le 29.12.2017

Le SAGE devrait être mis en œuvre pendant 6 ans puis révisé si besoin afin d'intégrer les nouvelles attentes et problématiques du territoire sur la base d'un état des lieux actualisé.

L'objectif est de satisfaire les usages de l'homme et les activités tout en protégeant la ressource en eau et les milieux aquatiques dans une vision d'ensemble et à long terme. Il fixe pour cela les orientations et les règles sur les grands enjeux de l'eau : Quantité, Qualité, Cours d'eau, Inondations et Gouvernance. Aujourd'hui, **le SAGE s'impose à tous les projets liés à l'eau et les documents d'urbanisme du territoire.**

► Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE), validé le 28.05.2018

Le PGRE initialement programmé sur **3 ans** (2018-2021) a été révisé/prolongé jusqu'à fin 2024 dans l'attente de son remplacement par un projet de territoire pour la gestion de l'Eau (PTGE) qui devra intégrer une vision prospective de la ressource tenant compte du changement climatique et des usages. Le PGRE contient des **actions opérationnelles** portées par différents acteurs (gestionnaires de canaux et de l'eau potable, Syndicat du Tech,...) afin de **rétablir un équilibre entre ressources disponibles et prélèvements**. Le PGRE vise à la fois des économies d'eau (19Mm3), des mesures de gestion pour mieux faire face aux situations de sécheresse et la recherche de ressources alternatives (stockages, réutilisation des eaux usées,...). Élaborées en concertation, les actions inscrites au PGRE peuvent ainsi bénéficier d'aides financières importantes.

► Stratégie Locale de Gestion du Risque d'Inondation (SLGRI), arrêtée le 06.09.2018

La SLGRI aurait dû suivre le 1^{er} cycle de la Directive Inondation 2016-2021 mais n'a été approuvée qu'en 2018. Elle devrait être révisée pour suivre le 2nd cycle : 2022-2027

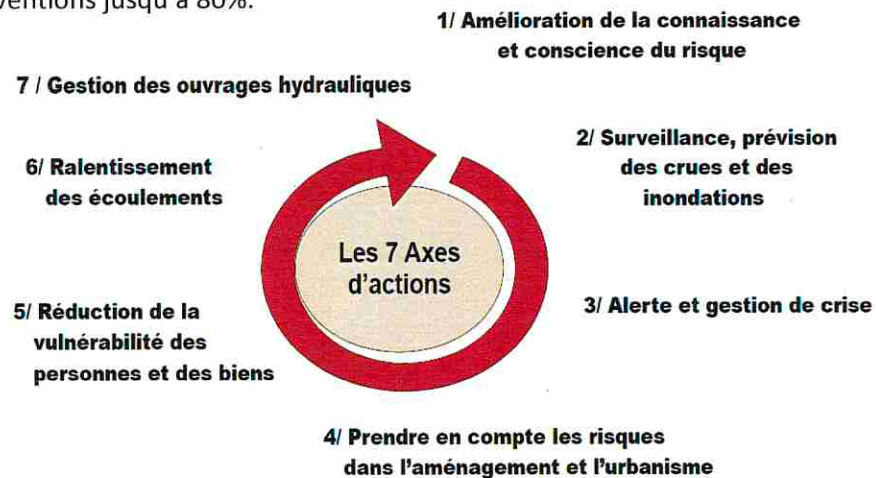
► Programmes de travaux de restauration et d'entretien des cours d'eau

Les programmations de travaux se poursuivent en continu sous couvert de la DIG globale obtenue pour la période 2019-2023. Leur budget a été porté à près de 600 000€/an depuis 2019. Les programmations annuelles sont établies sur la base des schémas de restauration et d'entretien (SRE), véritables outils de connaissance de l'état des cours d'eau sur le territoire Tech-Albères et aide à la décision en matière de planification des travaux.



► Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) d'intention (ou programme d'études préalables), approuvé par le Préfet le 20 Août 2021

Avec **33 fiches actions**, ce programme opérationnel d'un montant de 2.2M€ sur une durée de 3 ans a pour ambition de **développer des opérations pour se préparer aux risques**, mieux gérer les situations de crise, réduire la vulnérabilité des personnes et des biens et gérer les digues. L'ensemble des actions inscrites au PAPI pourront prétendre à des subventions jusqu'à 80%.



Les grands axes d'intervention du programme :

c/ La gouvernance

Le Président de la structure est un élu du territoire : Monsieur Alexandre PUIGNAU, Maire de Les Cluses, Délégué de la Communauté de Communes du Vallespir.

Il est accompagné dans ses fonctions par un comité syndical composé de 63 délégués titulaires (dont a minima 1 délégué titulaire par commune) et 63 délégués suppléants (dont à minima 1 délégué suppléant par commune) répartis entre les quatre établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de la manière suivante :

EPCI-FP	Nombre de délégués Titulaires	Nombre de délégués Suppléants
CC du Haut Vallespir	16	16
CC du Vallespir	14	14
CC des Aspres	6	6
CC des Albères - Côte Vermeille - Illibéris	27	27

Un bureau avec 4 vice-présidents (1 par EPCI) est également élu.



Ci-dessus le Bureau:

de gauche à droite :

- Laurent BERNARDY, Maire de Banyuls dels Aspres, Vice Président pour la CC des Aspres
- Claude FERRER, Maire de Prats de Mollo, Vice Président pour la CC Haut Vallespir
- Alexandre PUIGNAU, Maire de Les Cluses, Président
- Antoine PARRA, Maire d'Argelès sur Mer, Vice Président pour le CCACVI
- Jacques ARNAUDIÈS, Maire de Vivès, Vice Président pour la CC Vallespir

Au 31/12/2023, le comité syndical est composé comme suit:

CC HAUT VALLESPIR						
CCHV	1	AMELIE LES BAINS	TITULAIRE	M.	JEAN-VICTOR	HERETE
CCHV	1	AMELIE LES BAINS	SUPPLEANT	M.	Alain	LLAURENSY
CCHV	2	ARLES SUR TECH	TITULAIRE	M.	DAVID	PLANAS
CCHV	2	ARLES SUR TECH	SUPPLEANT	M.	JEAN-LOUIS	VIRGILI
CCHV	3	CORSAVY	TITULAIRE	M.	ANTOINE	CHRYSTOSTOME
CCHV	3	CORSAVY	SUPPLEANT	M.	BENJAMIN	MALASSINGNE
CCHV	4	COUSTOUGES	TITULAIRE	M.	MICHEL	GARRIGUE
CCHV	4	COUSTOUGES	SUPPLEANT	Mme	MARTINE	BECK
CCHV	5	LAMANERE	TITULAIRE	M.	JACKY	PUJOL
CCHV	5	LAMANERE	SUPPLEANT	Mme	PIERRETTE	JUANOLE DEMOULIN
CCHV	6	MONTBOLO	TITULAIRE	Mme	MARIE-JOSÉ	MACABIES
CCHV	6	MONTBOLO	SUPPLEANT	M.	XAVIER	JUHEL
CCHV	7	MONTFERRER	TITULAIRE	M.	JEAN-MARIE	GOURGUES
CCHV	7	MONTFERRER	SUPPLEANT	Mme	NADINE	BARRIAC
CCHV	8	PRATS DE MOLLO	TITULAIRE	M.	PATRICK	DORANDEU
CCHV	8	PRATS DE MOLLO	SUPPLEANT	Mme	FRANCINE	BORRAT
CCHV	9	ST LAURENT DE C.	TITULAIRE	M.	MARCEL	COLL
CCHV	9	ST LAURENT DE C.	SUPPLEANT	M.	CHRISTIAN	JODAS
CCHV	10	ST MARSAL	TITULAIRE	M.	DANIEL	BONNEFOY
CCHV	10	ST MARSAL	SUPPLEANT	Mme	HUGUETTE	VILLELONGUE
CCHV	11	SERRALONGUE	TITULAIRE	M.	PHILIPPE	JUANOLA
CCHV	11	SERRALONGUE	SUPPLEANT	Mme	MACHTELD	LEMPENS
CCHV	12	TAULIS	TITULAIRE	Mme	MARTINE	MAUGUIN
CCHV	12	TAULIS	SUPPLEANT	M.	ROMAIN	CAYUELA
CCHV	13	LE TECH	TITULAIRE	M.	PIERRE	SWERTS
CCHV	13	LE TECH	SUPPLEANT	M.	GUILLAUME	CERVANTES
CCHV	14	CCHV	TITULAIRE	M.	CLAUDE	FERRER
CCHV	14	CCHV	SUPPLEANT	M.	GUY	METIVIER
CCHV	15	CCHV	TITULAIRE	M.	MICHEL	ANRIGO
CCHV	15	CCHV	SUPPLEANT	Mme	MARIE	COSTA
CCHV	16	CCHV	TITULAIRE	M.	HERVE	COLAS
CCHV	16	CCHV	SUPPLEANT	M.	RICHARD	TENAS
CC VALLESPIR						
CCV	1	L'ALBÈRE	TITULAIRE	M.	MARC	DE BESOMBES-SINGLA
CCV	1	L'ALBÈRE	SUPPLEANT	M.	STEPHANE	DOUBIN
CCV	2	LE BOULOU	TITULAIRE	M.	JEAN-MARC	PACULL
CCV	2	LE BOULOU	SUPPLEANT	M.	CLAUDE	MARCELO
CCV	3	CÉRET	TITULAIRE	M.	MARTI	VILA PASOLA
CCV	3	CÉRET	SUPPLEANT	M.	STEPHANE	BERTHELOT
CCV	4	LES CLUSES	TITULAIRE	M.	DENIS	FOURNY
CCV	4	LES CLUSES	SUPPLEANT	Mme	SANDRINE	MARTIN
CCV	5	MAUREILLAS	TITULAIRE	M.	JEAN	VILA
CCV	5	MAUREILLAS	SUPPLEANT	M.	MICHEL	VIZERN
CCV	6	LE PERTHUS	TITULAIRE	M.	PIERRE	SERRA
CCV	6	LE PERTHUS	SUPPLEANT	M.	OSCAR	PLANAS
CCV	7	REYNÈS	TITULAIRE	M.	FREDERIC	HEBRARD
CCV	7	REYNÈS	SUPPLEANT	M.	SYLVAIN	GARCIA
CCV	8	ST JEAN PLA DE C.	TITULAIRE	M.	PATRICK	CASADEVALL
CCV	8	ST JEAN PLA DE C.	SUPPLEANT	M.	ERIC	BAILLE
CCV	9	TAILLET	TITULAIRE	Mme	MICHELE	RAYE DEBRAS
CCV	9	TAILLET	SUPPLEANT	M.	DOMINIQUE	PLANCHON
CCV	10	VIVÈS	TITULAIRE	M.	CHRISTIAN	BOTTEIN
CCV	10	VIVÈS	SUPPLEANT	M.	PIERRE	VILACECA
CCV	11	CCV	TITULAIRE	M.	ALAIN	RAYMOND
CCV	11	CCV	SUPPLEANT	Mme	JOSELINE	LAFON
CCV	12	CCV	TITULAIRE	M.	JACQUES	ARNAUDIES
CCV	12	CCV	SUPPLEANT	M.	GUY	GATOUNES
CCV	13	CCV	TITULAIRE	Mme	SANDRINE	CAPEILLE
CCV	13	CCV	SUPPLEANT	M.	PIERRE	PLANAS
CCV	14	CCV	TITULAIRE	M.	ALEXANDRE	PUIGNAU
CCV	14	CCV	SUPPLEANT	M.	JEAN-CLAUDE	FAUCON

CC ASPRES						
CCA	1	BANYULS DELS A.	TITULAIRE	M.	LAURENT	BERNARDY
CCA	1	BANYULS DELS A.	SUPPLEANT	M.	MATTHIEU	MAIRENDE GOUGES
CCA	2	BROUILLA	TITULAIRE	M.	CLAUDE	COMMES
CCA	2	BROUILLA	SUPPLEANT	M.	BERNARD	PACCIANUS
CCA	3	CALMEILLES	TITULAIRE	M.	HAROLD	SOULLER
CCA	3	CALMEILLES	SUPPLEANT	M.	GERARD	CHINAUD
CCA	4	ST JEAN LASSEILLE	TITULAIRE	Mme	FABIENNE	JEAN
CCA	4	ST JEAN LASSEILLE	SUPPLEANT	M.	DANIEL	MEILLAT
CCA	5	TRESSERRE	TITULAIRE	M.	MICHEL	THIRIET
CCA	5	TRESSERRE	SUPPLEANT	Mme	FREDERIQUE	VAQUER
CCA	6	CCA	TITULAIRE	Mme	MAYA	LESNE
CCA	6	CCA	SUPPLEANT	M.	PHILIPPE	XANCHO
CC ALBERES - COTE VERMEILLE - ILIBERIS						
CCACVI	1	ARGELÈS SUR MER	TITULAIRE	M.	ANTOINE	PARRA
CCACVI	1	ARGELÈS SUR MER	SUPPLEANT	Mme	JULIE	SANZ
CCACVI	2	ARGELÈS SUR MER	TITULAIRE	M.	ANTOINE	CASANOVAS
CCACVI	2	ARGELÈS SUR MER	SUPPLEANT	M.	BERNARD	DUCESSY
CCACVI	3	ARGELÈS SUR MER	TITULAIRE	M.	STEPHANE	PINEDA
CCACVI	3	ARGELÈS SUR MER	SUPPLEANT	Mme	LYDIE	FOURC
CCACVI	4	ARGELÈS SUR MER	TITULAIRE	M.	JACQUES	VILANOVE
CCACVI	4	ARGELÈS SUR MER	SUPPLEANT	Mme	ISABELLE	MORESCHI
CCACVI	5	BANYULS SUR MER	TITULAIRE	M.	JEAN-MICHEL	SOLE
CCACVI	5	BANYULS SUR MER	SUPPLEANT	M.	OLIVIER	LACAZE
CCACVI	6	BANYULS SUR MER	TITULAIRE	M.	GUY	VINOT
CCACVI	6	BANYULS SUR MER	SUPPLEANT	M.	DIDIER	BURBKAM
CCACVI	7	CERBÈRE	TITULAIRE	M.	BORIS	IGONET
CCACVI	7	CERBÈRE	SUPPLEANT	M.	JEROME	CANOVAS
CCACVI	8	COLLIOURE	TITULAIRE	M.	SERGE	FAJAL
CCACVI	8	COLLIOURE	SUPPLEANT	M.	GUY	LLOBET
CCACVI	9	COLLIOURE	TITULAIRE	M.	JOEL	BOUSCARRA
CCACVI	9	COLLIOURE	SUPPLEANT	Mme	ANNIE	LAMARQUE
CCACVI	10	ELNE	TITULAIRE	Mme	ANNIE	PEZIN
CCACVI	10	ELNE	SUPPLEANT	M.	FRANCIS	MOLINA
CCACVI	11	ELNE	TITULAIRE	M.	NICOLAS	GARCIA
CCACVI	11	ELNE	SUPPLEANT	M.	PÈRE	MANZANARES
CCACVI	12	ELNE	TITULAIRE	M.	ANDRE	TRIVES
CCACVI	12	ELNE	SUPPLEANT	M.	JACQUES	FAJULA
CCACVI	13	LAROQUE DES A.	TITULAIRE	M.	CHRISTIAN	NAUTE
CCACVI	13	LAROQUE DES A.	SUPPLEANT	M.	ROBERT	SANCHEZ
CCACVI	14	LAROQUE DES A.	TITULAIRE	M.	GERARD	PUJOL
CCACVI	14	LAROQUE DES A.	SUPPLEANT	M.	PATRICE	REMY
CCACVI	15	MONTESQUIEU	TITULAIRE	M.	JEAN-LOUIS	CATALA
CCACVI	15	MONTESQUIEU	SUPPLEANT	M.	MICHEL	LESOT
CCACVI	16	ORTAFFA	TITULAIRE	M.	RAYMOND	PLA
CCACVI	16	ORTAFFA	SUPPLEANT	Mme	MARIE-PIERRE	SADOURNY
CCACVI	17	PALAU DEL VIDRE	TITULAIRE	M.	BRUNO	GALAN
CCACVI	17	PALAU DEL VIDRE	SUPPLEANT	M.	LAURENT	DAUBA
CCACVI	18	PALAU DEL VIDRE	TITULAIRE	M.	BERTRAND	WERNER
CCACVI	18	PALAU DEL VIDRE	SUPPLEANT	Mme	SOPHIE	FERTON
CCACVI	19	PORT-VENDRES	TITULAIRE	M.	JEAN	ASTIE
CCACVI	19	PORT-VENDRES	SUPPLEANT	M.	FREDERIC	MUCCHIELLI
CCACVI	20	PORT-VENDRES	TITULAIRE	M.	VINCENT	NETTI
CCACVI	20	PORT-VENDRES	SUPPLEANT	M.	GREGORY	MARTY
CCACVI	21	SAINT ANDRÉ	TITULAIRE	M.	FRANCIS	QUINTANE
CCACVI	21	SAINT ANDRÉ	SUPPLEANT	M.	JEAN-MARC	RESPAUT
CCACVI	22	SAINT ANDRÉ	TITULAIRE	Mme	CORINNE	GAILLOT
CCACVI	22	SAINT ANDRÉ	SUPPLEANT	M.	JEAN-JACQUES	ZANIN
CCACVI	23	ST GENIS DES F.	TITULAIRE	Mme	NATHALIE	REGOND PLANAS
CCACVI	23	ST GENIS DES F.	SUPPLEANT	M.	JEAN	LAURENT
CCACVI	24	ST GENIS DES F.	TITULAIRE	M.	JACQUES	GODAY
CCACVI	24	ST GENIS DES F.	SUPPLEANT	M.	HERVE	CRIBELLET
CCACVI	25	SORÈDE	TITULAIRE	M.	JEAN-MARC	RONFLARD
CCACVI	25	SORÈDE	SUPPLEANT	Mme	ANNE MARIE	BRUNIE
CCACVI	26	SORÈDE	TITULAIRE	M.	YVES	PORTEIX
CCACVI	26	SORÈDE	SUPPLEANT	M.	PHILIPPE	GUIMEZANES
CCACVI	27	VILLELONGUE M.	TITULAIRE	M.	CHRISTIAN	NIFOSI
CCACVI	27	VILLELONGUE M.	SUPPLEANT	M.	JEAN-MARC	SERVAT



→ Le comité syndical en séance de travail

d/ L'équipe technique au 31/12/2022



Isabelle FARRES

Directrice
direction@syndicatdutech.fr

Pôle Administratif et Comptable



Cathy SZAJEK

Responsable Finances et RH
admi@syndicatdutech.fr



Emma PFISTER

Assistante Administrative et Comptable
contact@syndicatdutech.fr

Pôle Technique



Julien LE GUERN

Chargé de mission SAGE - CLE
sage@syndicatdutech.fr



David THOMAS

Technicien Rivière - Travaux
technique@syndicatdutech.fr



Nicolas DELAMON

Chargé de mission PAPI/risques
risques@syndicatdutech.fr



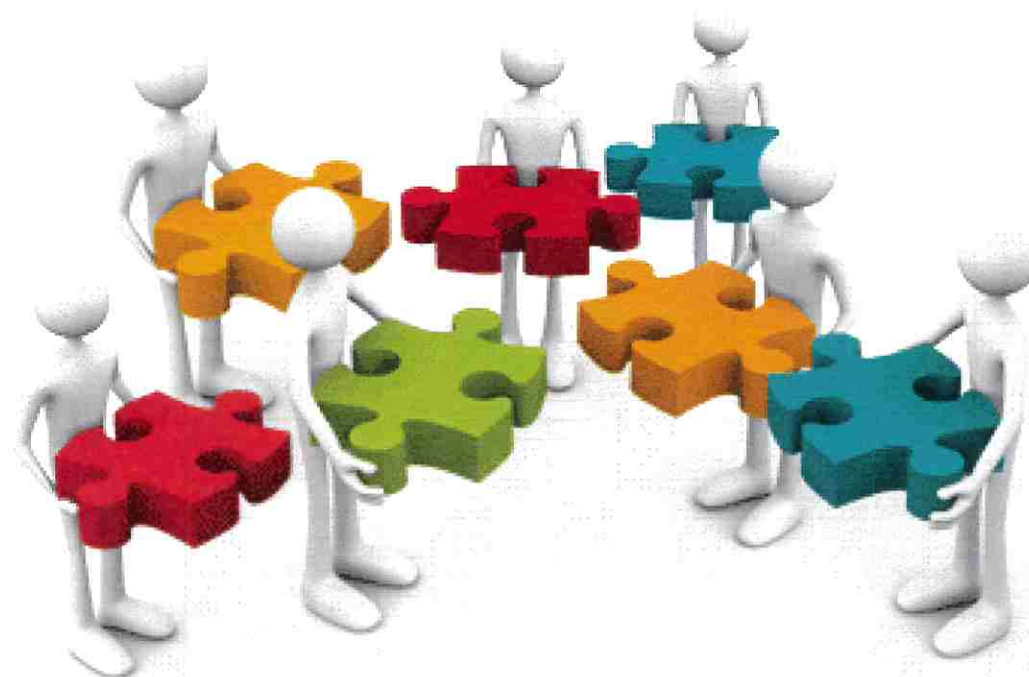
Betty COMTE

Chargée de missions PGRE & continuité
pgre@syndicatdutech.fr

Postes vacants au 31/12/2023

↳ Chargé de mission ouvrages hydrauliques
opi@syndicatdutech.fr

↳ Technicien Rivière 2 - Travaux
tdr@syndicatdutech.fr



e/ Comités syndicaux et Commission Locale de l'Eau en 2023

Durant l'année 2023, plusieurs instances plénières se sont tenues.
A noter ainsi, 3 comités syndicaux :

1 A l'ordre du jour de la séance du 09/03/2023 :

- Examen du Compte Administratif 2022, approbation du Compte de Gestion 2022, état des acquisitions et cessions, affectation du résultat
- Rétrospective 2022 en images,
- Rapport sur les orientations budgétaires 2023 et débat,
- Neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées,
- Autorisation dépenses investissement avant vote du budget,
- Examen d'une éventuelle candidature à la reconnaissance Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB)
- Questions diverses...

2 A l'ordre du jour de la séance du 04/04/2023 :

- Examen du projet de Budget Primitif 2023
- Administration générale
- Autorisations de programmes / crédits de paiement pour 2023,
- Ligne de crédit de trésorerie
- Convention de Médiation Préalable Obligatoire
- Demandes de subventions projets 2023,
- Point d'information sur la situation hydrologique et point technique sur "EAU : Quand la quantité affecte la qualité",
- Questions diverses...

3 A l'ordre du jour de la séance du 04/12/2023 :

Finances:

- Décision modificative n°2 au BP2023
 - Mise en place de la nomenclature M57 (principe, amortissements, fongibilité des crédits)
- Administration Générale:

- Modification des délégations au Président
 - Adhésion à l'Association des structures de bassins Méditerranée Ouest
 - Mise en place des Tickets - restaurant
- Technique:
- Système de prévision des crues sur Cerbère
 - Programmmations de travaux 2024 (PER + P16)
 - Opération compteurs, sonde, drone
 - OTRI - convention deuxième cycle
 - Plateforme collaborative VISIO (projet et convention)
- Point d'information : Bilan de la sécheresse 2023 et avancement EAUrizon 2070
- Questions diverses...

La Commission Locale de l'Eau (CLE) ne s'est pas réunie en 2023 mais de très nombreuses rencontres ont associé ses membres en préfecture dans le cadre de la sécheresse.

➔ Toutes les présentations, tous les comptes-rendus et relevés de décisions de ces assemblées sont téléchargeables sur le site internet du syndicat:
www.syndicatdutech.fr



2 FINANCES

a/ Budget prévisionnel 2023

FONCTIONNEMENT 2023

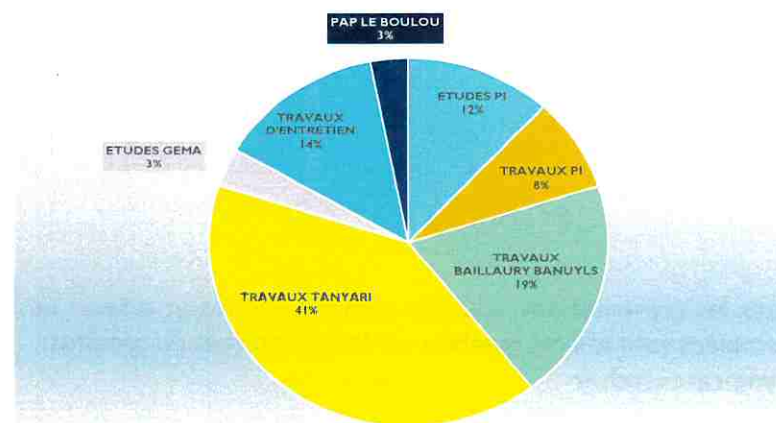
DÉPENSES

Charges à caractère général	115 400,00 €
Autres charges de gestion courante	37 850,00 €
Ressources Humaines	434 800,00 €
AMO Lit fossile	26 610,00 €
PAPI Prestat [®] Education Scolaires	20 000,00 €
Plan de Communication	41 000,00 €
Progr. entretien régulier	206 976,00 €
Charges financières et Dotations aux provisions	21 636,01 €
POST CRUES : dépenses imprévues	25 000,00 €
Opérations d'ordre (amortissements)	313 985,27 €
Virement à la section d'investissement	799 563,21 €
TOTAL FONCTIONNEMENT DÉPENSES	2 042 820,49 €

RECETTES

Subv. Ressources Humaines	167 428,28 €
Subv. AMO Lit fossile	17 700,00 €
subv. PAPI Prestat [®] Education scolaires	14 000,00 €
Plan de Communication	28 700,00 €
Participation globale EPCI-FP	1 082 407,93 €
Neutralisation amortissement subv équip versées	134 738,63 €
Opérations d'ordre (amortissements)	21 636,00 €
Excédent de fonct. reporté	576 209,65 €
TOTAL FONCTIONNEMENT RECETTES	2 042 820,49 €

Les projets



INVESTISSEMENT 2023

DÉPENSES

Neutralisation amortissement subv équip versées	134 738,63 €
Remboursement Capital des emprunts Baillaury + Tanyari	53 333,33 €
RAR OP 48 Travaux Baillaury Banuyls	406 341,80 €
RAR PAPI Etudes : E connaissance aléas, ER Collinaire, E Hydr Riberette, ER Baillaury 4 barrages, Instrumentation prévision crue, ERBAZ12	298 055,82 €
RAR PAPI groupements commandes : Sécurisation PAG, PCS	24 940,20 €
RAR OP 39 Tanyari Palau Del Vidre Travaux	1 607 752,34 €
RAR P13, P14, PER 3	264 250,00 €
RAR TRAVAUX RIUFFERER, Passes à poissons, Massane Sallères, Inv ouvrages, Réduction vulnérabilité Martine Basse, DICRIM, ECONTI FOSSILE 2, EBFZEC	403 257,26 €
PAPI Compl. Etude risques Collinaire	0,00 €
PAPI Etude inv ouvrages + analyse juridique foncier + EDD Bois fleuri	149 000,00 €
PAPI Etude risques Baillaury 4 barrages	41 000,00 €
PAPI Etude instrumentation prév crues + ERVBAZ12	156 000,00 €
PAPI Etudes Risques : Riufferer	0,00 €
compl. PAPI Group. commandes passages à gués + PCS	0,00 €
PAPI DICRIM	7 200,00 €
2023 Progr. entretien régulier 4	211 008,00 €
P15	224 448,00 €
OP 48 Travaux Baillaury Banuyls	275 375,60 €
OP39 TANYARI Palau del Vidre	1 536 048,77 €
OPXX Ouvrages de Protection contre les Inondations	130 000,00 €
OP61 HAUT VALLESPIR ET OP64 VALLESPIR	144 166,00 €
Immos corporelles	11 686,55 €
POST CRUES : dépenses imprévues	25 000,00 €
Opérations d'ordre + patrimoniales	21 636,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT DÉPENSES	8 049 687,77 €

RECETTES

Virement de la section de fonctionnement	799 563,21 €
RAR OP 48 Travaux Baillaury Banuyls + Emprunt	300 000,00 €
RAR PAPI Etudes : E connaissance aléas, ER Collinaire, E Hydr Riberette, ER Baillaury 4 barrages, Instrumentation prévision crue, ERBAZ12, Echelles linéométrique	153 706,00 €
RAR PAPI groupements commandes : Sécurisation PAG, PCS	24 940,20 €
RAR OP 39 Tanyari Palau Del Vidre Travaux	893 026,00 €
RAR P13, P14, PER 3	264 250,00 €
RAR TRAVAUX RIUFFERER, Passes à poissons, Massane Sallères, Inv ouvrages, Réduction vulnérabilité Martine Basse, DICRIM, ECONTI FOSSILE 2, EBFZEC	454 250,14 €
PAPI Etude Martine Basse	27 750,00 €
PAPI Etude inv ouvrages + analyse juridique foncier + EDD Bois fleuri	75 000,00 €
PAPI Etude risques Baillaury 4 barrages	42 000,00 €
PAPI Etude instrumentation prév crues + ERVBAZ12	73 600,00 €
PAPI Etudes Risques : Riufferer	0,00 €
PAPI Group. commandes passages à gués + PCS	0,00 €
PAPI DICRIM, instrumentation prév crue	29 600,00 €
2023 Progr. entretien régulier 4	0,00 €
P15	0,00 €
OP 48 Travaux Baillaury Banuyls	0,00 €
OP39 TANYARI Palau del Vidre	726 974,00 €
OPXX Ouvrages de Protection contre les Inondations	0,00 €
Subvention véhicule Duster	12 000,00 €
OPXX HAUT VALLESPIR ET VALLESPIR	193 500,00 €
Emprunt d'équilibre	1 264 223,85 €
Excédent d'Investissement reporté 001	419 573,08 €
Excédents fonctionnement capitalisés (1068)	68 127,62 €
FCTVA	45 258,00 €
Opérations d'ordre + patrimoniales	313 985,27 €
TOTAL INVESTISSEMENT RECETTES	8 049 687,77 €

BP + DM 1+ DM 2

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
BP	2 042 820.49 €	BP	2 042 820.49 €
DM 1	0.00 €	DM 1	0.00 €
DM 2	15 009.97 €	DM 2	15 009.97 €
Total	2 057 830.46 €	Total	2 057 830.46 €
INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
BP	8 049 687.77 €	BP	8 049 687.77 €
DM 1	105 000.00 €	DM 1	105 000.00 €
DM 2	505 749.98 €		505 749.98 €
Total	8 660 437.75 €	Total	8 660 437.75 €
TOTAL SECTIONS CUMULEES	10 718 268.21 €		10 718 268.21 €

b/ Les résultats 2023

EXÉCUTION - CADRE GÉNÉRAL

	2019	2020	2021	2022	2023
Recettes de fonctionnement	1 132 284,93 €	779 936,53 €	915 945,00 €	1 244 087,50 €	1 458 434,72 €
Dépenses de fonctionnement	455 301,23 €	787 715,65 €	828 089,00 €	739 287,02 €	979 533,52 €
Recettes d'investissement	601 559,22 €	1 375 709,36 €	1 062 192,00 €	2 032 634,88 €	2 690 549,25 €
Dépenses d'investissement	365 529,72 €	1 350 830,08 €	791 055,00 €	2 118 216,13 €	2 866 442,17 €

FONCTIONNEMENT 2023

Dépenses

011 - Charges à caractère général	317 053,63 €
012 - Charges de personnel	320 172,38 €
65 - Autres charges de gestio...	27 811,70 €
68 - Dotations aux provisions	0,00 €
Dép. réelles de fonctionnement	665 037,71 €
042 - Opérations d'ordre	314 495,81 €
Dép. d'ordre de fonctionnement	314 495,81 €
Total	979 533,52 €
Résultat reporté	0,00 €
Total CUMULÉ	979 533,52 €

Recettes

74 - Participations et dotations	1 301 900,84 €
75 - Autres produits de gest*	1,53 €
013 - Atténuations de charges	147,72 €
Recettes réelles de fonct*	1 302 050,09 €
042 - Opérations d'ordre	156 384,63 €
Recettes d'ordre de fonct*	156 384,63 €
Total	1 458 434,72 €
Résultat reporté	576 209,62 €
Total CUMULÉ	2 034 644,34 €

CLÔTURE DE FONCTIONNEMENT

1 055 110,82 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

1.1 LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses



- De 273K€ de dépenses sur Programmes (études, sensibilisation...) contre 256K€ en 2022.



- des charges de personnel pour 320 K€ en 2023 contre 307 k€ en 2022 avec un agent de plus depuis le 01/05/2023. **Déduction faite des subventions spécifiques attribuées aux postes, elles représentent 18.51% des dépenses réelles de fonctionnement.**
- des charges à caractère général hors programmes pour 43K€ contre 54k€ en 2022.
- de charges de gestion courante et charges diverses pour environ 27K€ ce qui restent sensiblement la même chose qu'en 2022.



En 2023 l'ensemble des charges structurelles (charges à caractère général, charges de personnel) n'aura représenté que 25% de l'ensemble des dépenses réelles du syndicat, déduction faite des aides mobilisées sur les postes, qui ont représenté 197 052 €.

INVESTISSEMENT 2023

Dépenses

20 - Immos incorporelles	312 061,57 €
204 - Subventions d'équip versées	300 879,42 €
21 - Immos corporelles	83 025,50 €
23 - Immos en cours	745 634,64 €
27 - Autres immobilisations financières	300 000,00 €
45 - Opérations cpte de tiers	920 857,58 €
Dép. réelles d'investissement	2 662 458,71 €
040 - Opérations d'ordre	156 384,63 €
041 - Opérations patrimoniales	47 598,83 €
Dép. d'ordre d'investissement	203 983,46 €
Total	2 866 442,17 €
Résultat reporté	
Total CUMULÉ	2 866 442,17 €

Recettes

13 - Subventions	370 646,48 €
16 - Emprunts	800 000,00 €
1022 - FCTVA	45 463,10 €
1068 - Excédents fct capitalisés	68 127,62 €
4542 - Opérations cpte de tiers	1 044 217,41 €
Recettes réelles d'inv.	2 328 454,61 €
040 - Opérations d'ordre	314 495,81 €
041 - Opérations patrimoniales	47 598,83 €
Recettes d'ordre d'inv.	362 094,64 €
Total	2 690 549,25 €
Résultat reporté	419 573,08 €
Total CUMULÉ	3 110 122,33 €

CLÔTURE D'INVESTISSEMENT

243 680,16 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

2.1 LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses



921 K€ d'opérations pour compte de tiers : les travaux de restauration des cours d'eau (P15 et PER4),



la poursuite de l'opération BAILLAURY pour 444 K€,

la finalisation des DICRIM et autres opérations (début OPI et études risques RIUFERRER)



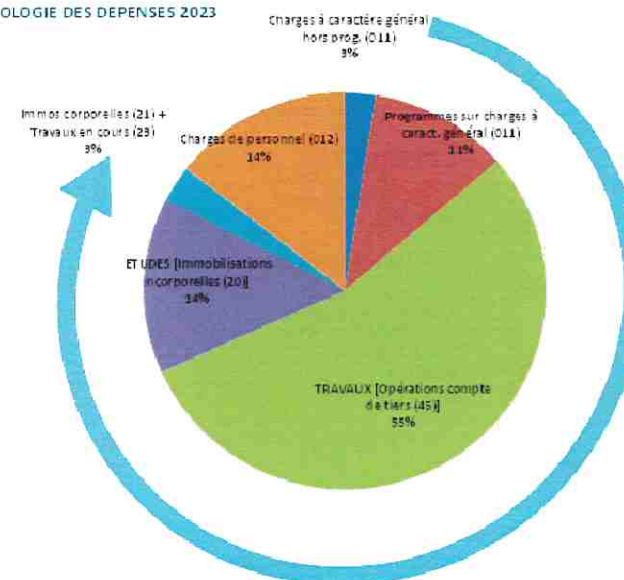
745 K€ pour les travaux du TANYARI



312 K€ d'études dont près de 95 % sont consacrées au risque d'inondation

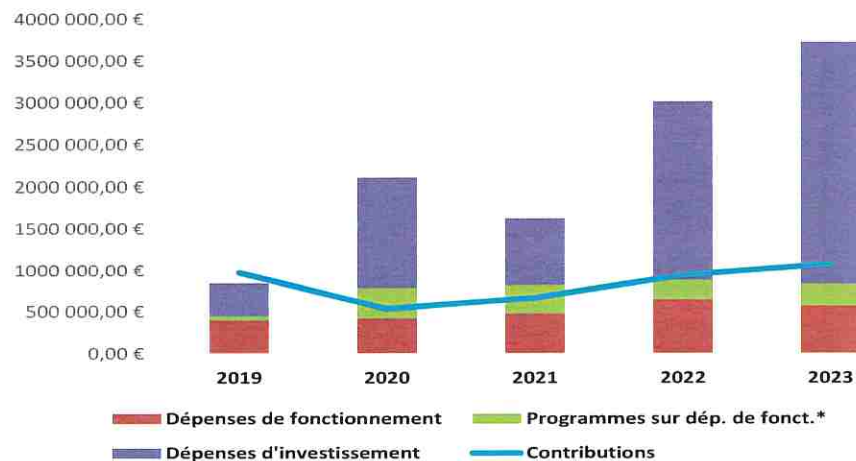
Vue d'ensemble des dépenses

TYPOLOGIE DES DEPENSES 2023



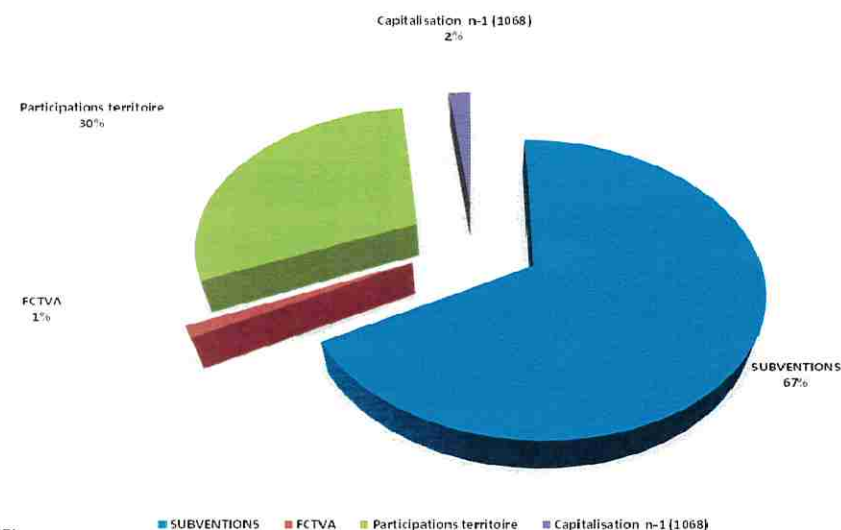
→ Évolution de la structure des dépenses :

ÉVOLUTION ET STRUCTURE DES DÉPENSES CUMULÉES DEPUIS 2019



Vue d'ensemble des recettes

STRUCTURE DES RECETTES CUMULÉES EN 2023

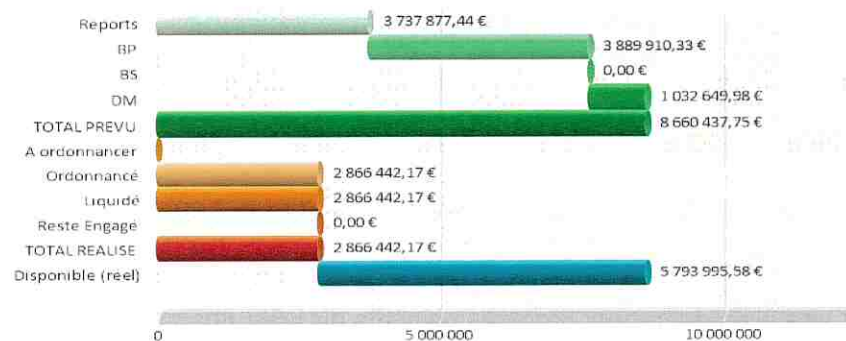


En synthèse,

Dépense Fonctionnement



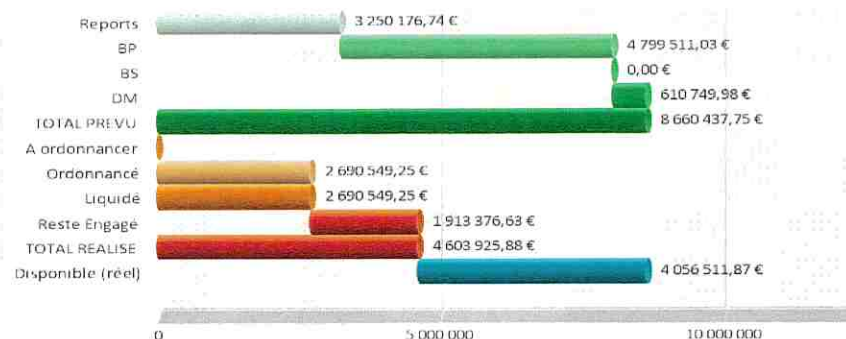
Dépense Investissement



Recette Fonctionnement



Recette Investissement



Résultats 2023	
A : Résultat de fonctionnement	478 901,20
B : Résultat antérieur	576 209,62
Clôture fonctionnement (A+B)	1 055 110,82
Résultat d'investissement	-175 892,92
Résultat antérieur	419 573,08
D : Clôture investissement	243 680,16
Recette 001 (excédent)	
E : Solde des restes à réaliser	-1 030 666,73
F : Besoin de financement (D-E)	786 986,57
(solde résiduel toutes compétences confondues)	

3 LES RÉALISATIONS 2023

a / Mise en œuvre du Programme d'Études Préalables (PEP) au PAPI Tech-Albères et prolongation du Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE)

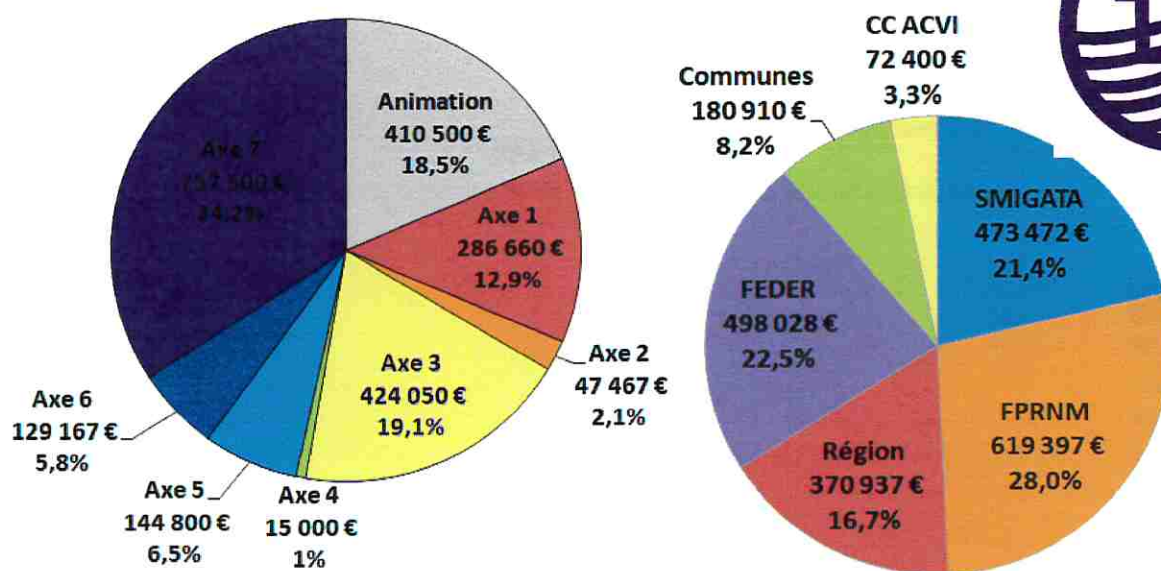
↳ Le Programme d'Études Préalables (PEP) au PAPI Tech-Albères

Approuvé le 20 Août par le Préfet des Pyrénées-Orientales, le PEP constitue la déclinaison opérationnelle du SAGE Tech-Albères et de la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondations (SLGRI) des bassins versants du Tech et de la côte rocheuse. Il vise à répondre aux 5 grands objectifs du PGRI Rhône-Méditerranée.

Il comprend 33 fiches-actions réparties selon les sept axes de la prévention des inondations définis par le cahier des charges PAPI 3. L'animation du projet a été classée au sein d'un axe supplémentaire qui lui est dédié.

Les grands axes du programme :

- Axe 0 : l'animation du PAPI (3 actions)
- Axe 1 : l'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque (8 actions)
- Axe 2 : la surveillance, prévision des crues et des inondations (3 actions)
- Axe 3 : l'alerte et la gestion de crise (3 actions)
- Axe 4 : la prise en compte du risque d'inondations dans l'urbanisme (3 actions)
- Axe 5 : la réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens (2 actions)
- Axe 6 : le ralentissement des écoulements (4 actions)
- Axe 7 : la gestion des ouvrages de protection hydraulique (7 actions)



La réalisation de ce programme est prévue sur 3 ans, de septembre 2021 à juillet 2024, elle représente un montant total de 2 275 630 € TTC. Le SMIGATA est maître d'ouvrage de 26 actions (soit près de 80 % du programme) et, au 31/12/2023, 8 opérations étaient terminées, 13 en cours et 9 sont en émergence.

🔧 Le Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE)

Le Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) Tech-Albères a été approuvé par la Commission Locale de l'Eau le 28 mai 2018 à l'unanimité. Il vise le retour à l'équilibre quantitatif du Tech grâce principalement à des mesures permettant de réaliser des économies d'eau (objectif 19,5 Mm3), de mieux connaître la ressource et les besoins ainsi que de mieux gérer les étiages. Initialement prévu pour 3 ans (2018-2021), le PGRE a été prolongé jusqu'en 2024 afin de poursuivre la mise en œuvre du programme composé de 86 actions (études, travaux, mesures organisationnelles) dans le respect du SDAGE 2022-2027 tout en continuant à bénéficier des accompagnements techniques et financiers privilégiés. À cette occasion, le PGRE est enrichi de 11 nouvelles actions avec toujours l'objectif de garantir suffisamment d'eau pour les milieux aquatiques et les usages jusqu'à l'aval (irrigation, eau potable, industrie). Le partage de la ressource reste quant à lui inchangé.

Afin de faire évoluer les PGRE en Projets de Territoires de Gestion de l'Eau (PTGE) à l'échéance 2025, les structures de bassins versants des PO (Têt, Agly, Réart, Sègre, Tech) ont lancé en 2023 le projet commun Eaurizon 2070 qui permettra d'inclure la prospective face au changement climatique comme demandé dans les textes nationaux et de bassin.

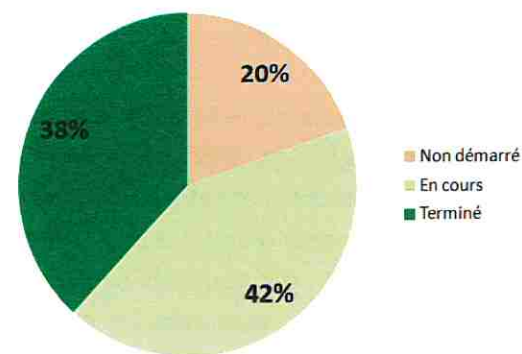
Grâce à la dynamique collective, 80% des actions inscrites au PGRE ont pu être réalisées ou au moins lancées en 2023. Pour les 20% restantes, certaines actions sont à venir en 2024 et d'autres seront reportées à moyen ou long terme dans le PTGE ou bien complètement abandonnées faute de moyens (cas des actions sous maîtrise d'ouvrage de petites ASA d'irrigation) ou bien en raison de difficultés techniques trop importantes.

Économies d'eau totales liées au PGRE entre 2013 et 2023 :

→
15Mm3 (irrigation) + 2,8 (tours d'eau) + 1 (AEP) = 18,8 Mm3/an

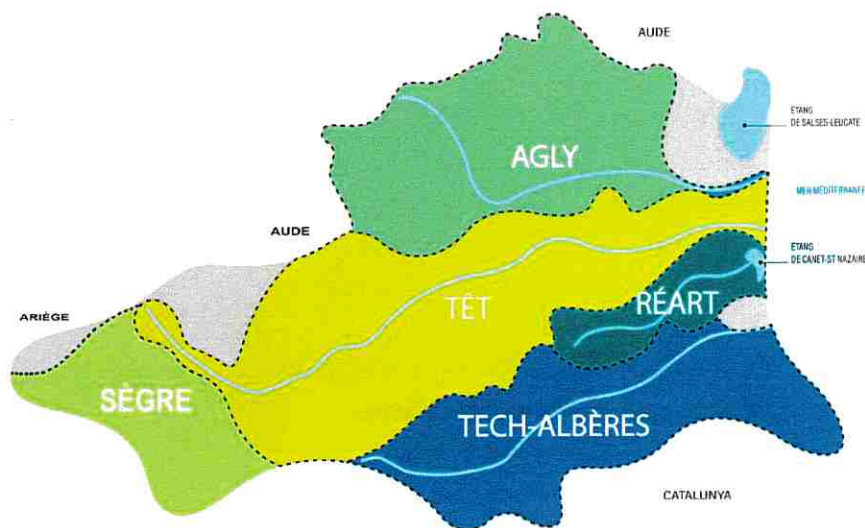


Avancement du PGRE Tech Albères
au 31/12/23 - 97 actions



► EAUrizon 2070

Le Syndicat du Tech avec l'Agly, la Têt, le Sègre et le Réart ont lancé le projet Eau'rizon 2070 en 2023 pour des solutions d'adaptation au changement climatique. Si de nombreuses actions ont été mises en œuvre depuis 2023 avec d'importants progrès dans la gestion de la ressource en eau, notamment dans le cadre des PGRE, les sécheresses 2022-2023 montrent que cela ne suffit pas.



C'est pourquoi, afin de voir plus loin et plus large, le Syndicat du Tech avec les 4 autres structures de bassin versant (Agly, Têt, Réart, Sègre), ont lancé en mars 2022 le projet Eau'rizon 2070. Le marché a été attribué en avril 2023 au groupement SUEZ ETHICS et la première phase d'état des lieux a été réalisée. En 2024, le diagnostic de vulnérabilité du territoire au changement climatique sera réalisé (quel impact sur les ressources en eau et sur les inondations ?). Puis une première série de tables rondes sur les territoires

des 5 vallées vont être organisées afin de présenter l'état des lieux et travailler aux solutions à mettre en place. Cette concertation est ouverte au plus grand nombre : élus, usagers, associations, activités économiques,... et va continuer en 2024-2025. La volonté politique de ce projet est de fédérer sur un constat partagé et des projections factuelles pour que tous les acteurs puissent s'en saisir et programmer l'adaptation du territoire.

Le projet permettra :

- d'évaluer l'impact du changement climatique sur les ressources en eau et sur les inondations
- de réaliser de la prospective et construire des scénarios pour dimensionner les futurs possibles
- de recherche des solutions avec analyse coûts/bénéfices + impacts environnementaux
 - Marges d'économies d'eau restantes (irrigation & agriculture, eau potable, tourisme, industrie et autres activités socio-économiques)
 - Ressources complémentaires (réutilisation des eaux de stations d'épuration, zones humides, stockages, recharge artificielle des nappes, désalinisation,...)
 - Adaptation des pratiques (agriculteurs, collectivités, entreprises, particuliers,...)
 - Urbanisme et démographie : jusqu'où peut-on aller ?
- de choisir une stratégie globale ou par bassin versant
- de lister des actions opérationnelles à engager par bassin (les PGRE en cours depuis 2013, principalement axés sur les travaux économies d'eau, évolueront en PTGE afin d'intégrer des actions l'adaptation au changement climatique)

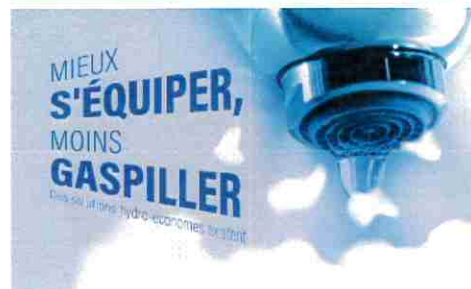
URGENCE SECHERESSE 2023 - PLAN DE COMMUNICATION



Au vu de la sécheresse débutée en 2022, proposition au Comité syndical du 04/04/2023 d'une campagne de communication d'URGENCE pour les communes en direction des habitants du territoire (105 000€ - Emmaluc - avec le soutien financier de

l'AERMC et de l'Etat))

→ Objectifs : impliquer les mairies et sensibiliser les citoyens
Chaque geste compte et nous sommes tous responsables!



Les principaux visuels de la campagne



Le Préfet, le Sous-Préfet et les élus lors de l'inauguration du plan de communication le 17 mai 2023 à Argelès sur Mer et la remise symbolique des kits de communication aux communes...

► Restauration Écologique de la Baillaury aval dans la traversée urbaine de Banyuls sur Mer

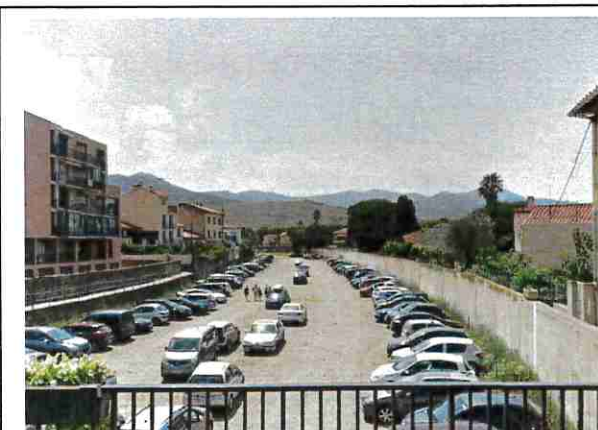
Dans le cadre de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI, d'un appel à projets de l'Agence de l'Eau en faveur de l'Eau et de la Biodiversité et d'un autre appel à projets de la Région sur la revalorisation des milieux aquatiques urbains, un projet conjoint de la commune de Banyuls sur Mer et du SMIGATA a pu être lancé en 2022. Cette réalisation qui a duré toutes l'année 2023 concerne la restauration écologique de la Baillaury aval au niveau de la traversée urbaine avant l'embouchure en mer.

En effet, pendant des années, le lit de la rivière était chaque année nivelé afin de pouvoir servir de parking au détriment du fonctionnement naturel de cours d'eau méditerranéen et de la biodiversité associée. Aussi, un projet d'envergure a été lancé pour une renaturation de la partie aval du fleuve avant son embouchure. Les travaux consistent en :

- la renaturation de la partie aval sur 900m de linéaire avec la mise en place d'un lit emboîté permettant l'arrêt des nuisances liées au parking. Il comportera un lit d'étiage étroit et méandrique qui concentrera les écoulements en période d'étiage et un lit moyen constitué par une berge basse végétalisée supportant un cheminement piéton,
- la restauration d'une végétation rivulaire fonctionnelle et adaptée aux conditions climatiques (la végétation endémique sera privilégiée),
- la restauration du grau avec la création d'une zone humide favorable à la présence d'émysse lépreuse, d'oiseaux et de poissons en lien avec la mer.

Les travaux, sous maîtrise d'œuvre de GAXIEU et BIOTEC, sont réalisés par les entreprises TDA, Jimenez construction et Paysages Catalans EURL

Les travaux d'un montant de 1.2M€ sont portés sous convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la commune de Banyuls sur Mer par le syndicat du Tech avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau à hauteur de 709 326€ et de la Région Occitanie pour 101 332€.



Évolution des travaux 2023

► RESTAURATION PHYSIQUE ET ÉCOLOGIQUE DU TANYARI AVAL À PALAU DEL VIDRE

Le Tanyari, petit cours d'eau des Pyrénées-Orientales qui naît de la confluence de plusieurs ruisseaux, le ruisseau de Villelongue, le Correc de Campaler et la rivière de Laroque, est à l'origine d'inondations importantes en pied de bassin dues aux conditions climatiques et topographiques particulières.

Pour réduire ces débordements, le cours d'eau a subi une forte artificialisation (curages, protections de berge) qui a eu pour conséquence une forte diminution du potentiel écologique du milieu, caractérisée par un appauvrissement de la diversité écologique.

Les deux objectifs majeurs du projet objet de ce présent dossier sont les suivants :

→ La restauration écologique du cours d'eau afin de redonner un aspect et un fonctionnement naturels au cours d'eau, renforcer la biodiversité par l'augmentation de la diversité des faciès d'écoulements qu'il présente et assurer une continuité écologique longitudinale (circulation des poissons, transport de sédiments) et latérale (disponibilité de zones d'expansion des crues, ripisylve adaptée aux conditions locales et équilibre sédimentaire) suffisante pour lui conférer un potentiel écologique satisfaisant. Ce cours d'eau a été fortement artificialisé, chenalisé et appauvri d'un point de vue biologique. Ces aménagements permettront par ailleurs une amélioration de la qualité des eaux.

→ La réduction des débordements vers Palau-del-Vidre afin de permettre le passage avant débordement, de la crue d'occurrence trentennale dans le Tanyari en modifiant la géométrie du lit mineur pour recréer un lit moyen et de protéger les zones à enjeux contre les érosions latérales par des techniques de génie végétal ou mixte.



FICHE PROJET

Linéaire concerné : 2.5 km

Foncier : 20 parcelles riveraines concernées pour 11 propriétaires dont 3 indivis

Montant prévisionnel du projet : 2.4M€ révisé en 2023 à 3.6M€

Historique :

≤ 2018 : la commune portait les études préalables

≥ 2018 transfert de la compétence GEMAPI au SMIGATA et reprise du dossier

08-09/2018 Enquête publique

07/12/2018 : Autorisation environnementale + Déclaration d'Intérêt Général (DIG)

26/02/2019 : Déclaration d'utilité publique (DUP)

20/03/2019 : Recrutement d'un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (Cabinet GAXIEU)

17/07/2019 : Convention d'Aide avec l'Agence de l'Eau (appel à projets GEMAPI)

07/2019 : Recrutement du maître d'œuvre (HYDRATEC / SETEC)

2019-2021 : Négociation foncière amiable (9 compromis de vente signés)

23/07/2020 : Arrêté de cessibilité

28/09/2020 : Contentieux intenté par un riverain (Etat/DUP + SMIGATA)

21/12/2020 : Ordonnance d'expropriation + saisine du juge pour les 4 parties de parcelles dont l'acquisition amiable n'a pas été possible

12/04/2022 : Fin de la procédure d'expropriation et 09/2023 prise de possession des terrains d'emprise

20/09/2023 : Attribution du marché de travaux à l'entreprise TDA

→ **durant toute l'année 2023, le projet a suivi son cours et les travaux préparatoires se sont poursuivis (déplacement forage et ligne électrique, actualisation du DCE et du budget prévisionnel...) pour un début des travaux en octobre 2023.**



L'Agence de l'Eau apporte un soutien financier à cette opération à hauteur de 1.6M€, un complément a été obtenu en 2023 avec renfort de la Région et du département.

ÉTUDE DE RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE SUR LA MASSANE

État d'avancement : attribué en mars 2020 / fin prévue fin 2022

Montant de l'opération : 72 000,00 € TTC

Financements : Agence de l'Eau (50%), Département (20%)

Prestataire : Bureaux d'études PURE ENVIRONNEMENT / OPALE

Document cadre : SAGE Tech-Albères, PLAGEPOMI

► Origine de la démarche :

La Massane est un fleuve côtier méditerranéen qui fait l'objet d'un classement au titre de la continuité écologique en raison de la présence de l'Anguille européenne, poisson migrateur. C'est pourquoi, afin d'aider les propriétaires des ouvrages présents sur la Massane à se conformer avec l'objectif réglementaire de restauration de la continuité écologique tout en tenant compte des usages, le Syndicat du Tech porte une étude globale à l'échelle de l'ensemble de la Massane.

► Objectifs :

- Recenser et réaliser une analyse de tous les ouvrages transversaux en présence
- Proposer deux scénarios d'aménagement aux propriétaires avec deux niveaux d'ambition
- Réaliser une étude plus approfondie de certains ouvrages prioritaires

► Résultats :

- Diagnostic de 15 ouvrages présents sur la Massane (5 passages à gué, 1 cuvelage, 2 radiers, 7 seuils),
- Élaboration de deux scénarios d'aménagement pour chaque ouvrage et présentation aux propriétaires (Commune Argelès, CC ACVI, privés),

- Positionnement des propriétaires,
- Élaboration de 4 études plus poussées : analyses géotechniques, stade avant-projet / projet et dossiers réglementaires.

Continuité écologique = libre circulation des sédiments et des espèces.



En 2023, cette réalisation a été placée en stand by faute de temps en interne pour l'animation des propriétaires et la négociation des financements pour les travaux.

► Suites à donner :

- Réalisation des travaux sur les 4 ouvrages prioritaires (3 gués et 2 seuils protégeant des canalisations d'assainissement)
- Suivi de tous les ouvrages pour voir si opportunité d'autres travaux, suivi de la migration de l'Anguille



ETUDE HYDRAULIQUE DE LA RIBERETTE ET SES AFFLUENTS

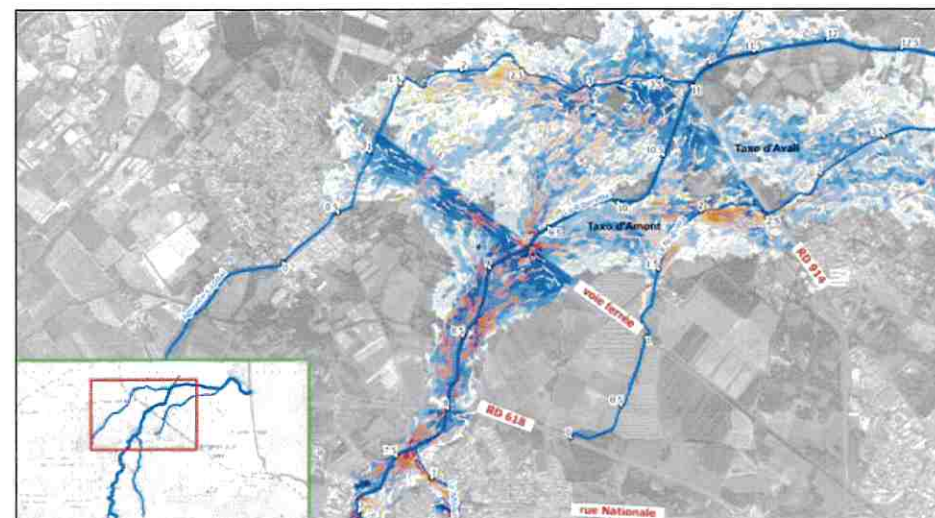
Dans le cadre du programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) piloté par le Syndicat du Tech (SMIGATA), celui-ci a lancé en 2021 une étude visant à analyser le fonctionnement hydraulique en crue de la Riberette et de ses principaux affluents (la Noguera et le Miloussa). Cette étude a permis de modéliser les débordements qui peuvent se produire dans les traversées urbaines de Sorède et de Saint-André ainsi que sur la commune d'Argelès-sur-Mer (à l'aval de la RD 914), où de nombreux enjeux sont concentrés. Une analyse hydraulique approfondie associée à un diagnostic visuel des ouvrages identifiés comme potentiels systèmes d'endiguement a permis de se positionner sur le devenir de ces ouvrages.

La modélisation hydraulique réalisée a permis de mettre en évidence que les ouvrages/merlons présents sur ce bassin versant n'ont quasiment aucune utilité en matière de protection contre les inondations et que les conforter ne permettrait pas d'améliorer la situation. Au vu des conclusions exposées et des matériaux constitutifs des ouvrages investigués (essentiellement sableux), il a été convenu que ceux-ci ne donneraient pas lieu à un classement en tant que "système d'endiguement".

Un scénario d'élargissement du lit de la Riberette aval a également été modélisé. Les résultats du modèle hydraulique montrent que le scénario étudié n'est pas pertinent du point de vue de la diminution de la vulnérabilité du secteur aval de la Riberette.

L'étude visait également à identifier les principaux secteurs soumis à l'érosion, à en déterminer les causes et à définir des solutions de gestion. Sept linéaires d'érosion en extrados de méandre ont ainsi été mis en évidence et analysés sur la Riberette entre Sorède et Saint-André. Des propositions d'aménagement ont été formulées afin de limiter les processus de divagation latérale constatés.

Cette opération, d'un montant de 91 968 € TTC, a bénéficié du soutien financier de l'État (Fonds Barnier - 50%) et de la Région Occitanie (20%).



Exemple de cartographie issue de la modélisation hydraulique réalisée



Illustration d'une anse d'érosion sur la commune de Sorède

ÉTUDE PRÉALABLE À LA DÉFINITION DE POTENTIELS SYSTÈMES D'ENDIGUEMENT SUR 2 OUVRAGES CLASSÉS

Dans le cadre du programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) piloté par le Syndicat du Tech (SMIGATA), celui-ci a lancé fin 2022 une étude visant à dresser un état des lieux hydraulique et structurel du fonctionnement de deux ouvrages précédemment classés (digues de classe C selon la réglementation de 2007). Pour chacun, une première étape a permis de vérifier si les ouvrages étaient susceptibles de constituer un système d'endiguement cohérent sur un plan hydraulique et justifiable sur un plan structurel (en l'état actuel).

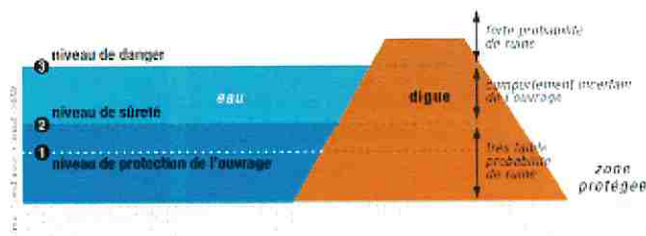
Pour la digue située sur la commune de Saint-Jean-Pla-de-Corts, les investigations menées ont démontré que ses caractéristiques ne permettent pas d'envisager un classement en tant que système d'endiguement. Cette conclusion se justifie notamment par sa constitution, la présence nombreux désordres, un risque d'érosion et de rupture.

Pour la digue située sur la commune de Maureillas-las-Illas, il a été démontré que ses caractéristiques permettent un classement en tant que système d'endiguement. Une étude de dangers a donc été réalisée sur cet ouvrage et un dossier de demande d'autorisation en tant que système d'endiguement est envisagé par le Syndicat.

Cette opération, d'un montant de 101 596 € TTC, a bénéficié du soutien financier de l'État (Fonds Barnier - 50%) et de la Région Occitanie (20%). Elle est en cours de finalisation début 2024.



Digues faisant l'objet de l'étude à Saint-Jean-Plat-de-Corts (ci-dessus) et à Maureillas-las-Illas (ci-dessous).



① ② ③ Données techniques issues de l'Étude de dangers. Le niveau de protection de l'ouvrage ne peut pas être supérieur au niveau de sûreté.

ÉTUDE DE LA STABILITÉ DES 4 BARRAGES DU BASSIN VERSANT DE LA BAILLAURY À BANYULS SUR MER

Dans le cadre du programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) piloté par le Syndicat du Tech (SMIGATA), celui-ci a lancé en 2022 une étude visant à étudier la stabilité de quatre ouvrages situés sur le bassin versant de la Baillaury. Ils ont été construits suite aux inondations d'octobre 1987 afin de limiter le transport solide et de contribuer à écrêter les crues. Une expertise menée en 1993 a démontré l'impact très modéré de ces ouvrages sur l'écrêtement du pic de crue dans la zone urbanisée de Banyuls-sur-Mer. En 2020, une étude sur le transport solide des fleuves côtiers a mis en avant d'une part le déficit sédimentaire de la Baillaury et ses conséquences, et d'autre part le rôle d'obstacle à la continuité sédimentaire joué par ces ouvrages.

L'analyse de la stabilité de ces ouvrages (notamment au travers d'une campagne de sondages géotechniques) a démontré l'absence de désordres structurels majeurs mais également l'instabilité des barrages au renversement et au glissement (en situation actuelle = engravés, mais également dans une situation d'entretien = désengravés). Deux scénarios de travaux ont été proposés et chiffrés sommairement :

- le renforcement des ouvrages en vue de leur conservation (estimé plus de 1,5 M € TTC)

- la démolition des ouvrages (estimée à près de 660 000 € TTC)

L'analyse des conséquences de leur éventuelle rupture a mis en avant l'existence d'un sur-risque non négligeable en cas de rupture des barrages sur les hameaux situés à l'aval.

La commune et le Syndicat doivent désormais statuer sur le devenir de ces 4 ouvrages en fonction des risques, des coûts, et des éventuels usages de chacun.

Cette opération, d'un montant de 100 848 € TTC, a bénéficié du soutien financier de l'État (Fonds Barnier - 50%) et de la Région Occitanie (20%).



Illustrations des barrages dont la stabilité est étudiée : barrage amont sur le Terveau et barrage aval sur le Terveau

EXPERTISE HYDRAULIQUE DES OUVRAGES DU RIUFERRER DANS LA TRAVERSÉE D'ARLES SUR TECH



► Contexte

Les seuils enfouis lors de leur création en 2008, dans le cadre des travaux du PAPI I réalisés sous maîtrise d'ouvrage communale, ont fait l'objet de malfaçons constructives. Les affouillements constatés sont de nature à remettre en question la fonction initiale des seuils en matière de stabilisation du profil en long au sein d'un chenal endigué sachant que les ouvrages latéraux en deviennent vulnérables à une crue.



Endommagement des ouvrages

Dans le cadre du programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) piloté par le Syndicat du Tech (SMIGATA), celui-ci a lancé en octobre 2023 une opération de maîtrise d'œuvre complète (des études préalables jusqu'à l'encadrement des travaux) qui doit permettre d'aboutir à des travaux de reprise des ouvrages de correction torrentielle du Riu Ferrer présent dans la traversée d'Arles-sur-Tech.

Ce tronçon a fait l'objet de travaux en 2008, dans le cadre d'un précédent PAPI. Malheureusement, les seuils de correction torrentielle dont le rôle est de maintenir le profil en long et de contribuer à la stabilité des ouvrages latéraux (chenalisation du cours d'eau) sont aujourd'hui menacés par des problématiques d'affouillement et de vieillissement du béton liées à des malfaçons lors de ces travaux. Ces dernières contraignent aujourd'hui le SMIGATA (responsable de ces ouvrages depuis le transfert de la compétence GEMAPI) à envisager la reprise des ouvrages endommagés. Les phases d'étude de cette opération de maîtrise d'œuvre visent à proposer des solutions d'aménagement et/ou de gestion permettant une sécurisation des ouvrages latéraux de protection contre le risque érosion et le risque inondation dans la traversée urbaine du Riu Ferrer à Arles-sur-Tech.

Cette opération (phases d'études de l'opération de maîtrise d'œuvre complète), d'un montant de 80 000 € TTC, bénéficie du soutien financier de l'État (Fonds Barnier - 50% + Fonds vert - 10%) et de la Région Occitanie (20%). Elle devrait s'achever en 2025.



Vue d'ensemble du tronçon concerné

ÉTUDE DES POSSIBILITÉS DE RÉDUCTION DE L'INONDABILITÉ DE LA MARTINE BASSE À BANYULS SUR MER

Dans le cadre du programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) piloté par le Syndicat du Tech (SMIGATA), celui-ci a lancé fin 2022 une mission d'expertise sur le quartier de la Martine basse sur la commune de Banyuls-sur-Mer. Ce secteur apparaît comme particulièrement exposé aux crues de la Baillaury et cumule de nombreux facteurs aggravant : dépression topographique en pied de versant, en amont immédiat du remblai SNCF constituant un verrou hydraulique, berge opposée surélevée, zone de confluence d'un cours d'eau torrentiel de cuvette.

L'étude réalisée s'est donc attachée à analyser les débordements de la Baillaury sur ce secteur puis à proposer et à comparer différents scénarios d'aménagement susceptibles de permettre une réduction de l'inondabilité du secteur. Ils ont été chiffrés sommairement, ont été analysés dans le cadre d'une analyse coûts/bénéfices et les éventuels freins à leur réalisations ont été détaillés (procédure réglementaire, contraintes foncières, acceptabilité, etc.). A l'issue de cette expertise, la commune a pu retenir une solution. Les scénarios correspondant à des aménagements lourds (digue, abaissement de voirie, élargissement d'un pont, etc.) ont été écartés car compte tenu des bénéfices attendus, des coûts engendrés et des contraintes générées, ils n'apparaissaient pas avantageux. La délocalisation n'a pas été jugée pertinente sur ce secteur. Il sera donc proposé dès 2024 aux habitants de ce quartier de souscrire à une opération de réduction de la vulnérabilité du bâti (diagnostic + travaux). En complément, la commune de Banyuls-sur-Mer optimisera le réseau pluvial afin d'empêcher les remontées d'eau en provenance de la Baillaury au travers de ses canalisations.

Cette opération, d'un montant de 33 450 € TTC, a bénéficié du soutien financier de l'État (Fonds Barnier - 42%) et de la Région Occitanie (20%). Elle s'est achevée fin 2023.



Illustration des débordements de la Baillaury sur le secteur de la Martine Basse pour une crue d'occurrence trentennale (Q₃₀)

(source : étude pour la restauration physique et écologique du secteur aval de la baillaury - Agerin 2019)

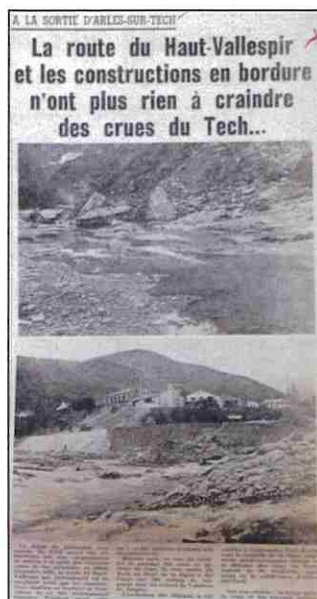
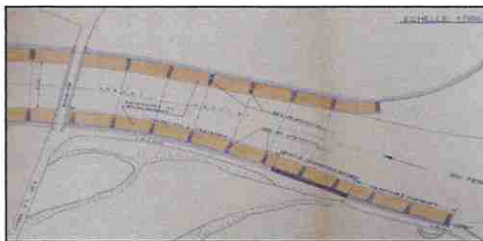
ÉTUDE DES CRUES HISTORIQUES

Dans le cadre du programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) piloté par le Syndicat du Tech (SMIGATA), celui-ci a réalisé en 2022/2023 une étude des crues historiques ayant affectée son territoire.

Cette étude visait à collecter toutes les informations disponibles sur les crues passées du Tech, de ses principaux affluents et des fleuves côtiers des Albères. Confiée à un binôme d'historiens (Université de Perpignan et archives départementales des Pyrénées-Orientales), elle a permis l'analyse d'un très grand nombre de documents (articles de presse, plans, photographies, relevés de compte, courriers, archives communales, départementale, royales, etc.). Des "fiches-événement" ont été produites pour tous les événements recensés depuis le XIV^e siècle, elles décrivent le déroulement des événements, les dégâts, les victimes et les éventuels travaux engagés suite aux inondations. Cette "mine informations" peut désormais être mobilisée au lancement de toute étude/travaux sur le territoire afin d'enrichir la bibliographie disponible.

A des fins de sensibilisation, à l'issue de cette étude, un roll-up présentant un bilan des inondations historiques sur le territoire a été produit. Il est disponible à la réservation, au même titre que les 21 panneaux d'exposition sur le risque.

Cette opération, d'un montant de 15 000 € TTC, a bénéficié du soutien financier de l'État (Fonds Barnier - 50%) et de la Région Occitanie (20%).

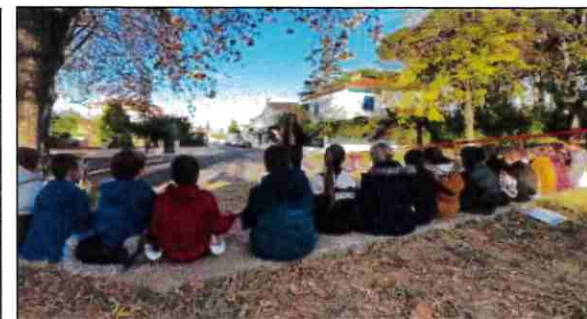


INFORMATION / SENSIBILISATION DES SCOLAIRES

Dans le cadre du programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) piloté par le Syndicat du Tech (SMIGATA), celui-ci propose des animations pédagogiques à destination des élèves de CM1 et de CM2 des écoles du territoire. Ces interventions se présentent sous la forme d'un « cycle inondations » composé de 3 séances. Deux séances en classe permettent d'évoquer les différents aspects de la prévention des inondations : fonctionnement d'un bassin versant, ripisylve, gestes qui sauvent, évolution du climat, etc.). Au cours de ces séances, le kit de sensibilisation « Quand nos rivières grondent » (exposition mobile, quizz inondation et bande dessinée) élaboré par le Syndicat est mobilisé. Une visite de terrain permet de compléter les notions vues en classe en amenant les élèves sur des lieux ayant déjà subi des inondations. Le marché attribué à l'entreprise Mayane pour un montant de 35 000 € TTC prévoit la réalisation d'animations scolaires sur 3 années.

La prise en charge du financement de cette opération par le SMIGATA permet la gratuité des interventions proposées aux établissements scolaires. Elle bénéficie du soutien financier de l'État (50%) et de la Région Occitanie (20%).

Au cours de l'année scolaire 2021/2022, ce sont 5 classes de CM1 et de CM2 qui ont bénéficié de ces interventions. Puis, en 2022/2023, le programme d'intervention a concerné 10 classes. L'année scolaire 2023/2024 (en cours), prévoit de sensibiliser de 20 classes. L'opération se poursuit donc jusqu'en juillet 2024, elle devrait être prolongée afin de permettre la sensibilisation des écoles sur l'année scolaire 2024/2025.



BILAN DE L'OPÉRATION D'ÉLABORATION / ACTUALISATION DES DICRIM



DICRIM
Document d'Information
Communal sur des
Risques Majeurs

Dans le cadre du programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) piloté par le Syndicat du Tech (SMIGATA), celui-ci a porté un groupement de commandes à l'échelle de 13 communes : Amélie-les-Bains, Banyuls-dels-Aspres, Brouilla, Céret, Corsavy, Coustouges, Laroque-des-Albères, Le Perthus, Montferrer, Saint-Génis-des-fontaines, Serralongue, Sorède et Villelongue-dels-Monts. Celles-ci ont ainsi pu bénéficier de 80% de subvention pour l'élaboration (5) ou l'actualisation (8) de leur document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM). La diffusion de ce document permet aux communes de tenir leur population informée des principaux risques identifiés sur le territoire communal

Suite à l'élaboration des documents, chaque commune a mis en place des modalités de diffusion à la population (mise en ligne sur un site internet, réunion d'information, distribution sous format sous la forme d'un livret, etc.)



Au total, ce sont 37 500 € TTC qui ont été investis dans l'élaboration et l'actualisation des DICRIM. Cette opération a bénéficié du soutien financier de l'État (Fonds Barnier - 80%). L'opération s'est achevée en juillet 2023.



Exemples de DICRIM produits sur des communes concernées par l'opération.

SENSIBILISATION AU RISQUE INONDATION

Dans le cadre du programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) piloté par le Syndicat du Tech (SMIGATA), celui-ci a conçu puis diffusé une plaquette de sensibilisation au mois d'octobre 2023. Elle s'adresse au grand public et traite des conditions de formation des épisodes méditerranéens, des crues historiques vécues par le territoire, des actions menées dans le cadre du PAPI et des bons comportements à adopter en cas de pluies intenses. Elle a été diffusée sur l'ensemble des communes du bassin versant du Tech et des fleuves côtiers des Albères.

Connaître le risque d'inondation sur le territoire Tech-Albères

Qu'est-ce que le risque d'inondation ?
L'inondation est la submersion, rapide ou lente, d'une zone due à un **phénomène naturel**, plus ou moins influencé par l'action de l'Homme (cf. illustration ci-contre).

A quoi sont dues les inondations ?

- Au débordement d'un cours d'eau pouvant être localement aggravé par des embâcles (amas de débris végétaux ou de matériaux divers).
- Au ruissellement de la pluie lorsque la capacité d'évacuation du sol ou des réseaux pluviaux n'est plus adaptée à la quantité d'eau à évacuer.
- Au phénomène de submersion marine.
- A la rupture d'un ouvrage hydraulique (digue ou barrage).

Source : Ministère chargé de l'environnement

Les pluies intenses méditerranéennes

Les départements de l'arc méditerranéen sont exposés à des épisodes de pluies intenses. Lors de ces épisodes, les précipitations peuvent être très importantes et soudaines (jusqu'à 100 mm par heure) et les cumuls peuvent être très conséquents (plus de 300 mm sur l'épisode). Les épisodes méditerranéens résultent de conditions météorologiques particulières, c'est-à-dire de l'air chaud et humide en provenance de la mer qui rencontre de l'air froid en altitude. L'atmosphère devient alors très instable et orageuse. Ce phénomène est accentué lorsque d'imposants reliefs sont présents à proximité de la mer. Ces épisodes peuvent se produire toute l'année, mais sont plus fréquents durant l'automne.

Contact :
Syndicat Mixte de Gestion et d'Aménagement Tech-Albères
2, rue Jean Amade - BP 121
66 400 CÉRÉT
04 68 87 08 78
contact@syndicatdutech.fr

+ d'infos :
www.syndicatdutech.fr

Publication SMIGATA Octobre 2023

complément, comme les années précédente, le syndicat du Tech continue de mettre à disposition ses expositions mobiles (thématique inondation ou ressource en eau) auprès des partenaires (communes, EPCI, maison de l'eau, etc.) qui en font la demande.

Cette opération, d'un montant de 80 000 € TTC, a bénéficié du soutien financier de l'État (Fonds Barnier - 50%) et de la Région Occitanie (20%).

Mon rôle en tant que citoyen face aux inondations

Avant	Pendant	Après
Je me renseigne sur le risque auquel je suis exposé et je m'y prépare - Je prends connaissance des documents d'information sur les risques (PPRI, DICRIM, IAL) et je me renseigne sur les inondations vécues près de chez moi (hauteurs atteintes par les eaux, dégâts occasionnés, etc.) - Je surveille et j'entretiens les cours d'eau, ravins, fossés dont je suis propriétaire - Je prévois un espace refuge hors d'eau - Je prévois un "kit de survie" : radio à piles, lampes de poche, nourriture non périssable, eau potable, copie des papiers d'identité, médicaments, vêtements chauds, etc.	Je suis attentif aux informations et consignes qui me sont données : - Je me tiens informé de l'évolution de la situation météorologique - Je consulte les sites de la mairie, de Météo France (https://vigilance.meteo.fr/) et de Vigicrues (https://www.vigicrues.gouv.fr/) - Je consulte les différents vecteurs d'informations : radio, TV, réseaux sociaux, etc. - Je suis attentif aux consignes données par les autorités et me tiens prêt à évacuer si on me le demande	Je remets en état mon logement, puis je prends des précautions pour limiter les conséquences d'éventuelles futures inondations - Je photographie mes biens endommagés puis je contacte mon assurance - Je remets mon logement en état (nettoyage et séchage) et j'attends les consignes des autorités, ou la vérification d'un professionnel avant de rallumer l'électricité et le gaz ou de boire de l'eau du robinet - Je fais réaliser un diagnostic de la vulnérabilité de mon logement et j'envisage de faire des travaux afin de la réduire (rehausse des systèmes électriques, batardeaux, etc.)

Les 8 bons comportements en cas de pluies intenses

 Je m'informe et je reste à l'écoute des consignes des autorités dans les médias et sur les réseaux sociaux en suivant les comptes officiels	 Je ne prends pas ma voiture et je reporte mes déplacements	 Je me soucie des personnes proches, de mes voisins et des personnes vulnérables	 Je m'éloigne des cours d'eau et je ne stationne pas sur les berges ou sur les ponts
 Je ne sors pas Je m'abrite dans un bâtiment et surtout pas sous un arbre pour éviter un risque de foudre	 Je ne descends pas dans les sous-sols et je me réfugie en hauteur, en étage	 ROUTE INONDÉE Je ne m'engage ni en voiture ni à pied Pont submersible, gué, passage souterrain... Moins de 30 cm d'eau suffisent pour emporter une voiture	 Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école, ils sont en sécurité

Extraits de la plaquette de sensibilisation diffusée sur le territoire

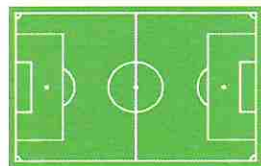
d/ Les travaux

ENTRETIEN DES COURS D'EAU

En 2023, les travaux de restauration et d'entretien des cours d'eau du territoire Tech-Albères se sont poursuivis.

Ci-dessous, les chiffres clés des réalisations de l'année :

PER4 ET P15	Bons de commande	Coût € TTC	Linéaire (Km de cours d'eau)	Surface (Ha)	Déchets (m3)
Lot 1 mécanisé	14	278 182.97	33 Km	17.5 Ha	33 m3
Lot 2 manuel qualifié	15	138 158.32	15 Km	22 Ha	20 m3
Lot 3 insertion	24	135 592.16	32 Km	12.5 Ha	17 m3
TOTAL TRAVAUX	53	551 933.45	78 Km soit quasiment l'équivalent du linéaire du Tech	52 Ha soit L'équivalent de 100 terrains de foot	70 m3 soit l'équivalent de 3 camions poubelle ou 100 conteneurs 4 roues
TOTAL TRAVAUX AVEC SUIVI MOe		594 137.45			



78 kilomètres traités
L'équivalent de 100 terrains de football entretenus
3 camions poubelle ou 100 conteneurs de déchets évacués

COMMUNAUTES DE COMMUNES	DEPENSES PER4 + P15 EN € TTC
CDCACVI	193 209.25
ASPRES	26 838.40
VALLESPER	152 961.06
HAUT VALLESPER	221 128.74
TOTAL	594 137.45

LA RIBERETTE A SAINT ANDRE



AVANT

APRES

LE CORREC D'EN RODELL A BANYULS DELS ASPRES



AVANT

APRES

LE TECH AU BOULOU : gestion sédimentaire

débroussaillage, dessouchage, néo chenal et encoches d'érosion

Vue depuis la berge en aval du pont de la RD618

Vue depuis le pont de la RD 618



AVANT



APRES

LA ROME A MAUREILLAS/LE BOULOU



AVANT



APRES

LE CASTILLO A PRATS DE MOLLO



AVANT



APRES

avec le soutien financier de :



2023 EN SYNTHÈSE ET EN BREF...

En synthèse 2022 a permis au niveau des études :

- Poursuite des études sur les digues classées du territoire Tech-Albères (Collioure, Argelès sur Mer, Saint Jean Pla de Corts et Maureillas)
- Poursuite des études sur la restauration de la continuité écologique sur la Massane à Argelès sur Mer
- Finalisation de l'opération groupée pour les DICRIM (Document d'Information communale sur les risques majeurs)
- Finalisation des études hydrauliques sur la Massane et la Riberette
- Finalisation de l'étude géotechnique de stabilité sur les 4 barrages de la Baillaury à Banyuls sur Mer
- Finalisation de l'étude hydraulique du secteur de la Martine Basse à Banyuls sur Mer
- Finalisation de l'étude des crues historiques du territoire Tech-Albères
- Réalisation du plan de communication d'urgence sécheresse et lancement de celui plus général sur la gestion quantitative ou encore le lancement de la mission de maîtrise d'œuvre sur les ouvrages du Riuferrer à Arles sur Tech...

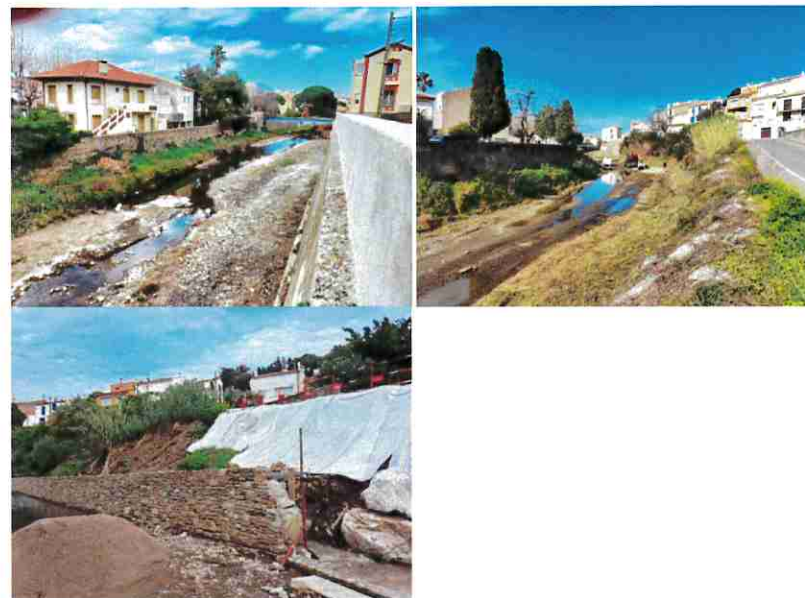
L'année 2023 a également permis le lancement du projet **EAUrizon 2070**, étude de prospective de la ressource en eau au regard du changement climatique à échéance 2070, qui sera porté conjointement par les Syndicats Mixtes de l'Agly, de la Têt, du Réart, du Tech et la communauté de communes Pyrénées-Cerdagne. Cette réalisation très importante pour caler au mieux la suite de nos programmations opérationnelles sera également la base du futur projet de territoire pour la gestion de l'Eau (PTGE).

La sensibilisation des scolaires aux risques d'inondations et crues torrentielles a également été poursuivie pour la deuxième année consécutive avec une dizaine de classes du territoire.

TRAVAUX 2023

- Réalisation de la phase 2 des travaux de renaturation de la Baillaury à

Banyuls sur Mer (montant global opération = 1 217 000€ TTC)



Création d'un lit emboîté fonctionnel
Installation du cheminement

- Lancement des travaux de restauration physique et écologique du Tanyari à Palau del Vidre - marché de travaux notifié en septembre 2023 pour 3M€-entreprise TDA

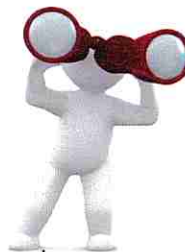




A noter également dans les dossiers fils rouges de l'année 2023:

- la mise en œuvre du Pan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) et la préparation de sa prorogation,
- la mise en application du SAGE Tech-Albères,
- la mise en œuvre du Programme d'Études Préalables au PAPI Tech-Albères et le lancement des opérations correspondantes.

4 PERSPECTIVES 2024



2024 verra notamment :

- la finalisation des travaux de restauration de la Baillaury aval à Banyuls sur Mer pour un montant global de 1 217 000€ et une réception avant l'été;
- les programmations de restauration et d'entretien des cours d'eau se poursuivront avec la P16 en matière de gestion sédimentaire (234 000€ TTC) ainsi que de la programmation 2024 d'entretien régulier (219 400€ en investissement et 222 600€ en fonctionnement) ;
- la poursuite de la maîtrise d'œuvre pour la requalification des ouvrages sur le Riu Ferrer à Arles sur Tech (83 000€),
- l'engagement et le suivi de plusieurs études relatives à l'instrumentation en faveur de la prévision des crues (56 000€), la réduction de la vulnérabilité (146 000€), les flux admissibles (60 000€), la zone d'interfluve Tech-Réart (65 000€) ou encore l'impact des travaux réalisés sur le barrage de la rasclose à Sorède (50 000€),
- l'amélioration de la connaissance des prélèvements par l'installation de compteurs sur les canaux non équipés (216 000€) et la poursuite des plans de communication grand public et scolaires en faveur de la nécessaire sobriété des usages,
- le lancement de la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de prévention des inondations au niveau du hameau de Las Illas sur la commune de Maureillas,
- la pose de repères de crues (50 000€),
- le lancement d'investigations sur le rôle et l'état du canal écreteur de la Riberette à Argelès sur Mer (60 000€),
- la restauration de la continuité écologique sur un passage à gué à Prats de Mollo (170 000€),
- des réflexions et travaux sur les zones humides avec un site pilote sur les Baixos à Villelongue dels Monts...

Concernant le Tanyari à Palau del Vidre, les travaux (3.6M€) ont débuté fin d'été 2023 et se prolongeront jusqu'en avril 2024 pour la restauration morphologique et le génie végétal à l'automne 2024.

En matière de continuité écologique, à noter en 2024 la finalisation d'une étude pré-opérationnelle de restauration de la continuité écologique sur la Massane (15 ouvrages et la reprise du dossier relatif à la requalification de la passe à poissons sur le seuil de Le Boulou.

2024 verra également le lancement de deux nouvelles opérations relatives d'une part aux possibilités d'instrumentation en matière de prévision de crues des bassins versants non couverts à ce jour, dont celui du Ribéral à Cerbère et d'autre part à la réduction de la vulnérabilité sur des secteurs pilotes dont le quartier de la Martine Basse à Banyuls sur Mer. Les réflexions de mise en sécurité du secteur de la Galère à Collioure seront également engagées.

En matière de prévention contre les inondations, 2024 verra également la préparation de la candidature au futur programme d'actions de prévention des inondations (PAPI II) qui permettra la mise en œuvre opérationnelle de différentes opérations de travaux issues des études hydrauliques réalisées.

Par ailleurs, afin de ne pas retarder davantage le dossier, un maître d'œuvre a été recruté en vue de la définition d'un programme de travaux sur le Riu Ferrer à Arles sur Tech attendu que les conclusions de l'expertise menée en 2022 -2023 indiquaient que les ouvrages présents ne peuvent être repris en l'état. Les études préalables jusqu'au niveau avant-projet et les dossiers réglementaires correspondants seront finalisés en 2024.

Enfin, on peut noter pour 2024 le lancement d'une mission de maîtrise d'œuvre complète en vue de travaux hydrauliques sur le Hameau de Las Illas à Maureillas. Cette réalisation reste assujettie à des pré-requis : corrections des désordres érosifs sur les bassins versants amont, foncier, voirie... et pourrait se traduire par une convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la commune.

En conclusion, 2024 sera dédiée à la poursuite de la montée en puissance des interventions GEMAPI avec la poursuite de la réalisation de travaux lourds de restauration, le déploiement de l'entretien régulier des cours d'eau en complément des opérations de gestion sédimentaire, la concrétisation des

investigations en cours et leurs plans de gestion correspondants, et, au delà de la poursuite en continu des études d'acquisition de connaissances, l'actualisation de la programmation pluriannuelle sur le mandat.

D'un point de vue stratégique concernant la prévention des risques et en application de la stratégie locale approuvée en comité syndical le 11 mars 2020, les investigations sur les systèmes d'endiguements continueront à constituer un fil rouge pour l'année 2024 car les connaissances, malgré les opérations déjà lancées, sont encore insatisfaisantes alors que, réglementairement, le syndicat est déjà en position de responsabilité sur cette thématique des ouvrages de protection, qui est une véritable gageure.

Enfin, concernant le volet de la gestion quantitative, le projet EAUrizon 2070 sera poursuivi en partenariat avec les quatre autres structures de bassins versants du département. Cette réflexion prospective sur l'évolution des usages et des besoins en eau au regard la disponibilité des ressources dans un contexte de changement climatique permettra à terme de requalifier le PGRE en PTGE (projet de territoire pour la gestion de l'eau) avec un volet opérationnel et des financements optimisés.

D'un point de vue statutaire, une réflexion sur une éventuelle évolution du périmètre syndical pourrait également être menée dans ce cadre afin d'envisager le cas échéant l'adhésion des communes de Latour Bas Elne et Saint Cyprien situées dans la zone d'interfluve Tech-Réart, supportant à ce titre les inondations par le Tech avec une interaction forte sur la commune d'Elne.

La préparation d'une candidature pour une reconnaissance de la structure en tant qu'EPTB (Établissement Public Territorial de Bassin) viendra également compléter les réflexions sur l'évolution de la structure sera également relancée en 2024 faute d'avoir pu aboutir en 2023.

Enfin, la question des effectifs reste préoccupante pour 2024 avec des recrutements difficiles voire impossibles mais un plan de charge qui continue à se développer pour répondre aux besoins et attentes du territoire.

Enfin, concernant le volet de la gestion quantitative, en 2023, le PGRE (plan de gestion de la ressource) prolongé de deux ans sera poursuivi afin d'atteindre les objectifs fixés initialement en matière notamment d'économies d'eau et de gestion des étiages.

Une réflexion prospective sur l'évolution des usages et des besoins en eau au regard la disponibilité des ressources dans un contexte de changement climatique sera également menée en parallèle dans le cadre du projet EAUrizon 2070, et en partenariat avec les trois autres structures de bassins versants du département. A l'avenir, le PGRE pourrait être requalifié en PTGE (projet de territoire pour la gestion de l'eau).

D'un point de vue statutaire, une réflexion sur une éventuelle évolution du périmètre syndical pourrait également être menée dans ce cadre afin d'envisager le cas échéant l'adhésion des communes de Latour Bas Elne et Saint Cyprien situées dans la zone d'interfluve Tech-Réart, supportant à ce titre les inondations par le Tech avec une interaction forte sur la commune d'Elne. La préparation d'une candidature pour une reconnaissance de la structure en tant qu'EPTB (Établissement Public Territorial de Bassin) viendra également compléter les réflexions sur l'évolution de la structure.

En parallèle, la structure finalisera la mise en ligne de son nouveau site internet, plus ergonomique et retraçant au fil de l'eau les actualités de la structure. Le syndicat fera également peau neuve avec un nouveau logo et développera un plan de communication dédié à la gestion quantitative de nos ressources en parallèle à la poursuite des interventions auprès des scolaires déjà mises en œuvre sur le volet prévention des inondations.

Pour terminer, une réflexion quant à l'acquisition de locaux pour un accueil optimisé de la structure sera également menée attendu du manque de fonctionnalité de ses bureaux actuels et leur difficile accessibilité au centre ville de Céret.





Pour plus de renseignements :

Syndicat Mixte de Gestion et d'Aménagement Tech-Albères

2, Rue Jean Amade - BP 121 - 66401 CÉRET

T : 04.68.87.08.78 - F : 04.68.85.37.72

Courriel : contact@syndicatdutech.fr

Site internet : www.syndicatdutech.fr